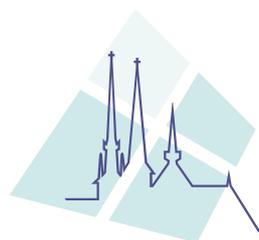


FAITS & CHIFFRES / **RAPPORT 2015**
ARCHIDIOCÈSE DE LUXEMBOURG



ÉGLISE CATHOLIQUE
À LUXEMBOURG

Éditeur

Archevêché de Luxembourg
4, rue Génistre
Boîte postale 419, L-2014 Luxembourg
Tél. : +352 46 20 23
archeveche@cathol.lu
www.cathol.lu

© Archevêché de Luxembourg
Luxembourg 2016

Comité de rédaction : Gilberte Bodson, Christian Descoups, Jean Ehret, Roger Nilles, Marc Wagener, Géraldine Weber, Elisabeth Werner, Jean-Louis Zeien
Photos : Service Communication & Presse, Service de la Pastorale, Archives diocésaines, Grupp Reech eng Hand Déifferdeng, Webteam RU, Missio Luxembourg, Lucie Brousseau, Tanja Konsbruck, Pierre Matgé, Jacques Merges, Tom Osborne

Mise en page : Jean-Louis Pasque

Impression : Print Solutions

Avant-propos

Le présent rapport est le quatrième publié par l'Archevêché de Luxembourg. Outre les comptes consolidés et les résultats financiers, ce rapport présente des points forts des activités pastorales menées dans l'Archidiocèse. Le périmètre couvert par le rapport a été étendu de manière à présenter les activités du Grand Séminaire, comme lors de l'exercice 2014, ainsi que celles de la Fondation Sainte Irmine, fondation créée en novembre 2013 par l'Archidiocèse de Luxembourg.

L'exercice 2015 a été notamment marqué par la poursuite des entrevues bilatérales avec le Gouvernement après la signature de trois conventions avec le culte catholique, le 26 janvier 2015.

Sur le plan pastoral, les efforts ont porté sur la définition du périmètre des nouvelles paroisses de l'Archidiocèse ainsi que sur la catéchèse en paroisse, dont le concept doit être défini pour être opérationnel à la rentrée scolaire 2017-2018. Ces réflexions tiennent compte du futur cadre de fonctionnement du culte catholique, qui doit prévoir la mise à disposition des ressources financières nécessaires pour assurer les traitements des futurs collaborateurs pastoraux, ordonnés ou laïcs. La Fondation Sainte Irmine est appelée dans ce contexte à constituer l'un des véhicules de financement privilégiés.

Le travail auprès des jeunes est un axe pastoral particulièrement important. À cet égard, l'organisation, au cours de l'été 2015, d'un pèlerinage à Assise sur les pas de saint François a été un événement marquant.

Sur le plan financier, le groupe consolidé Archevêché a clôturé l'exercice 2015 avec un bénéfice consolidé de 5,29 millions d'euros contre 2,62 millions d'euros en 2014. Aussi bien le groupe consolidé Lafayette, avec +38 % de bénéfice, que l'Archevêché lui-même, avec -28 % de déficit, ont contribué à cette croissance de résultat. Des baisses sur la plupart des lignes de charges de ces deux entités sont le facteur principal de cette évolution. En revanche, le chiffre d'affaires a, quant à lui, régressé.

Nous remercions l'ensemble des collaborateurs et des équipes du groupe qui ont permis par leur engagement d'obtenir ces résultats en croissance. Notre gratitude va aussi à tous les collaborateurs de l'Archidiocèse qui ont fait preuve d'un dévouement apprécié en des moments difficiles pour l'Église du Luxembourg. En cette année où nous célébrons les 350 ans de l'élection de la Consolatrice des Affligés comme patronne de la Ville de Luxembourg, notre action se nourrit d'une forte espérance afin de relever les défis, et surtout les défis pastoraux, qui se présentent à nous.



Leo WAGENER
Vicaire général



Jean-Claude HOLLERICH
Archevêque de Luxembourg

Table des matières

Avant-propos	3
Table des matières	5
Partie A : Les faits 2015	7
Les activités de l'Archevêché	7
1. La pastorale au service des personnes et des communautés	8
1.1. Pour commencer, quelques chiffres	8
1.2. En route vers les « nouvelles paroisses »	8
1.3. Mir engagieren äis mat de Flüchtlingen! Un appel qui porte ses fruits	10
1.4. Le catéchuménat, ou la voie vers le baptême à l'âge adulte	12
1.5. Pastorale des funérailles	13
1.6. « Mat Freed Massendénger » – Les servants d'autel en mouvement	13
1.7. Au service des personnes aux besoins spécifiques	14
1.8. « TheoBar » – Une nouvelle initiative	15
1.9. Le pèlerinage marial de l'Octave	16
1.10. « Via San Francesco » – Des jeunes en marche sur les pas de saint François	17
1.11. Pèlerinage sur les traces de Thérèse d'Avila et de Jean de la Croix	19
1.12. « Klimapilgerweg » – Pèlerinage pour la justice climatique	20
1.13. Dialogue interreligieux et œcuménisme	20
1.14. L'année 2015, c'est aussi...	22
2. Enseignement religieux	24
2.1. Élaboration du cours commun « Vie et société »	24
2.2. Situation difficile du personnel dans l'enseignement fondamental	24
3. Administration diocésaine	25
3.1. Archives diocésaines	25
3.2. Service Communication & Presse	25
3.3. Le personnel en chiffres	26
3.3.1. Les salariés	26
3.3.2. Enseignement religieux et formation	26
3.4. Les bénévoles, des chrétiens engagés	27
La Fondation Sainte Irmine	29
1. La Fondation	30
2. Les activités et projets	31
3. Faits et chiffres 2015	34
Les activités du Centre Jean XXIII – Grand Séminaire	35
1. Tradition et innovation : le Centre Jean XXIII – Grand Séminaire	36
1.1. D'un « grand séminaire » à la Luxembourg School of Religion & Society	36
1.2. Le Séminaire et la formation des futurs ministres du culte	36
1.3. L'Institut de pédagogie religieuse	37
1.4. La fondation de la LSRS	37
1.5. Un institut théologique, interdisciplinaire et multilingue	38

2. La vie de la LSRS en 2015	39
2.1. Le Département « Religion, communication, éducation »	39
2.2. Le Département « Responsabilité publique »	40
2.3. Le Service de la formation permanente	41
2.4. Le Service de la formation des adultes	42
2.5. La bibliothèque de la LSRS	43
2.6. Le Service de la supervision	43
3. Les structures d'accueil du Centre Jean XXIII – Grand Séminaire	44
4. Un centre vivant !	44
Partie B : Les rapports financiers pour l'exercice 2015	
Comptes consolidés révisés	47
de l'Archevêché	47
1. Rapport de l'Économiste général	49
2. Rapport d'audit	51
3. Archevêché de Luxembourg – Comptes consolidés 2015	52
4. Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2015	56
La Fondation Sainte Irmine – Comptes annuels 2015 et notes aux comptes révisés	63
1. Rapport d'audit	65
2. Fondation Sainte Irmine – Comptes 2015	66
3. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2015	67
Le Centre Jean XXIII – Grand Séminaire – Comptes annuels 2015 et notes aux comptes révisés	69
1. Rapport d'audit	71
2. Centre Jean XXIII – Grand Séminaire – Comptes 2015	72
3. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2015	76

Partie A : Les faits 2015

Les activités de l'Archevêché



1. La pastorale au service des personnes et des communautés

1.1. Pour commencer, quelques chiffres

Le présent rapport ne dresse pas l'inventaire exhaustif des activités, célébrations et services assurés en 2015 sur le terrain paroissial ou sur le plan diocésain. Après un regard sur les chiffres, nous passerons en revue quelques faits marquants parmi les actions et projets pastoraux suivis par le Service de la Pastorale.

À la fin de l'année 2015, l'Archidiocèse de Luxembourg comptait 274 paroisses regroupées en 57 communautés pastorales. Les chiffres ci-dessous témoignent – compte tenu et en dépit de l'évolution de notre société vers une plus grande sécularisation – d'une certaine constance dans le recours aux sacrements



et aux funérailles chrétiennes au cours des cinq dernières années. En voici l'évolution sur les 10 dernières années :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Baptêmes	2.818	2.670	2.731	2.738	2.641	2.713	2.588	2.572	2.316	2.648
<i>Naissances</i> ¹	5.514	5.477	5.596	5.639	5.874	5.639	6.026	6.115	6.070	6.115
%	51,11	48,75	48,80	48,55	44,96	48,11	42,95	42,06	38,15	43,30
1^{res} Communions	4.316	3.918	3.919	3.962	3.792	3.582	3.778	3.349	3.324	3.458
Confirmations	2.104	2.486	2.230	2.147	2.253	1.869	1.946	1.509	1.064	1.103
Mariages	543	493	502	433	468	397	493	351	340	334
Funérailles chrétiennes	3.086	2.882	2.658	2.654	2.800	2.858	2.830	2.590	2.736	2.878
<i>Décès</i> ¹	3.766	3.866	3.595	3.657	3.760	3.819	3.876	3.822	3.841	3.983
%	81,94	74,55	73,94	72,57	74,47	74,84	73,01	67,77	71,23	72,26

Le tableau ci-dessus ne comprend pas les baptêmes des enfants résidant au Luxembourg et baptisés à l'étranger (au Portugal e. a.), ni les mariages religieux de personnes résidant au Luxembourg, célébrés à

l'étranger. La forte diminution du nombre de confirmations en 2014-2015 s'explique en partie par le fait qu'en 2014 l'âge de la confirmation a été porté à 16 - 18 ans.

1.2. En route vers les « nouvelles paroisses »

La paroisse est le premier lieu d'accueil, d'interpellation, de célébration et d'accompagnement dans la foi en Jésus-Christ. Elle est aussi un lieu d'engagement généreux de nombreuses personnes – prêtres et laïcs, salariés et bénévoles, jeunes et vieux. Ils ont été plus de 300 – membres des anciens conseils pastoraux de



¹ Source : STATEC.

communauté et autres bénévoles – à répondre à l'invitation au « Grill on the Hill » organisé le 14 juillet 2015 au Centre Jean XXIII. Cet événement a été l'occasion de les remercier et de les informer sur le prochain lancement d'une démarche synodale, processus de développement ecclésial autour des « nouvelles paroisses ».

En effet, l'Église catholique a lancé en 2015 son processus de renouvellement autour des « nouvelles paroisses ». En octobre et novembre, des « forums régionaux » ont été organisés à Mersch, Hosingen, Remich, Esch/Alzette et Howald, réunissant près de 1.200 personnes, au cours desquels ont été présentés les thèmes à approfondir dans une démarche synodale à partir de février 2016 sur le terrain des quelque 30 « nouvelles paroisses » planifiées : équipes



locales, nouveaux conseils paroissiaux, dénomination des paroisses, priorités particulières selon les lieux, défis de la catéchèse en paroisse, etc. L'échange qui a suivi les interventions très denses a laissé percevoir l'intérêt et le souci des fidèles pour la vie de leurs communautés, mais aussi le nombre de questions ne trouvant pas encore de réponse immédiate au seuil d'un processus de changement qui se fera progressivement.



Les forums régionaux ont été précédés de réunions régionales organisées par l'administration diocésaine à l'intention des fabriques d'église, afin de les informer sur le fonds des édifices religieux prévu dans la convention signée entre l'Église catholique et l'État luxembourgeois le 26 janvier 2015.

Sur le territoire de la Ville de Luxembourg, une démarche particulière lancée en octobre 2014 a abouti en juillet 2015 dans le projet « Pastorale pour l'Église en Ville de Luxembourg ». Entre 80 et 120 personnes se sont réunies à trois reprises autour de la vision d'une paroisse-réseau qui vit de la proximité et de la création de liens entre communautés (paroisses actuelles, congrégations et mouvements présents sur le territoire, etc.).



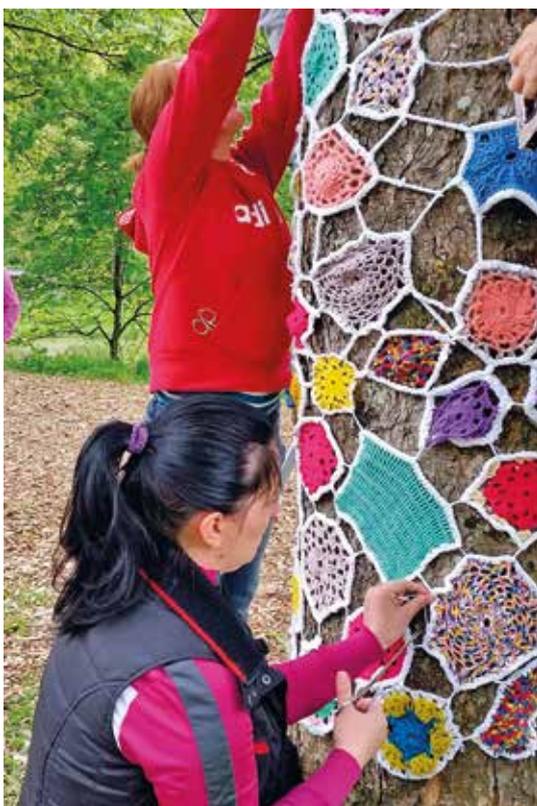
**Déi nei Pore ginn net nei duerch
aner Strukturen, mee duerch frou a
lieweg Chrëschten!**

Leo Wagener, Vicaire général



1.3. Mir engagéieren äis mat de Flüchtlingen! Un appel qui porte ses fruits

En 2015, l'Église catholique à Luxembourg a initié le projet « Reech eng Hand – Tends la main aux réfugiés ». Face à l'afflux grandissant de réfugiés fuyant la guerre, les persécutions ou la pauvreté, et arrivant dans notre pays après un parcours éprouvant, l'Église catholique au Luxembourg a voulu s'impliquer, à l'image du Pape François, par la mise en œuvre du projet diocésain « Reech eng Hand – Tends la main aux réfugiés ».



L'Archevêque de Luxembourg s'est prononcé à plusieurs reprises en faveur de l'accueil des réfugiés, notamment dans son homélie lors de la célébration d'ouverture de l'Octave fin avril, et, le 30 septembre 2015, il a lancé officiellement le projet « Reech eng Hand » par une conférence de presse.

« Reech eng Hand », un projet aux multiples dimensions...

- **La sensibilisation et l'information des communautés pastorales et communautés religieuses :** au moyen d'un dépliant, d'affiches, d'un autocollant, d'un site internet (www.reech-eng-hand.lu), d'un numéro de contact (+352 621 981 482), d'une Newsletter, ainsi que lors des réunions d'information organisées dans les régions pastorales en automne 2015.

- **La formation des bénévoles engagés dans les paroisses et les communautés religieuses :**

70 personnes ont participé aux premiers cycles de formation (trois soirées chacun / en luxembourgeois et en français) donnés par 9 formateurs bénévoles, ainsi qu'à deux journées de formation.

- **L'accueil et l'accompagnement des réfugiés, afin de mettre en place des activités d'accompagnement et d'intégration pour les réfugiés :**

6 équipes de bénévoles (à Bertrange-Strassen, Esch-sur-Alzette, Ettelbruck, Differdange, Rodange et la Communauté du Christ-Roi) ont déjà des contacts réguliers avec des réfugiés vivant e. a. dans des foyers.

Les groupes locaux « Reech eng Hand » organisent :

- des activités d'accueil : distribution des repas dans certains foyers, moments de rencontre, etc.
- des activités d'intégration : cours de français, accompagnement de personnes ou de familles, activités culturelles et sportives (visites du pays, cuisine, football, etc.).

• **La recherche de logement :**

Trouver des logements pour demandeurs de protection internationale et pour les réfugiés reconnus en mettant à disposition des maisons, des terrains, des appartements dans nos paroisses.



5 propositions de logement pour des réfugiés ont été faites par des particuliers ; l'Archevêché a, quant à lui, mis à disposition **une** maison et **un** hangar devenu centre de collecte et de tri de vêtements géré conjointement par Caritas et la Croix-Rouge.

• **La récolte de fonds :**

10 actions de récolte de fonds ont été menées (Vianden, Kayldall, Differdange, Communauté pastorale de Koerich, Wellscheid, Fischbach-Mersch). La récolte de fonds n'est pas l'objectif prioritaire du projet, mais sert à soutenir les projets de Caritas (notamment les cours de langue pour les réfugiés) ou des projets menés au niveau local. Depuis lors, il est aussi possible de soutenir des projets des groupes locaux « Reech eng Hand » via la Fondation Sainte Irmine.

- **Également prévus dans le projet, la recherche de travail, ainsi que le plaidoyer politique pour les réfugiés n'ont pas pu être abordés, vu que le projet n'existe que depuis trois mois.**

37 personnes de contact
au niveau des paroisses

70 personnes
formées en 2015

6 groupes locaux
« Reech eng Hand » en activité

6 logements
mis à disposition

1 hall mis à disposition,
devenu centre de collecte
et de tri de vêtements
(Caritas - Croix-Rouge)

10 actions
de récolte de dons

“ Dësen Appell vum Poopst Franziskus fir d'Flüchtlingen hu mir all héieren [...] Kommt, loosse mir als Chrëschte reagieren!

Bëschofswuert vum 16. September 2015

“ La relecture et l'évaluation de ces premiers mois me font découvrir des signes de solidarité et de miséricorde et j'en rends grâce. Et je découvre des appels concrets à avancer et à grandir.

Marie-Christine Ries,
responsable du projet



Une organisation en réseau...

L'équipe de coordination est constituée de 4 personnes détachées à temps partiel pour ce projet. Cette équipe est entourée d'un groupe de pilotage composé d'experts (CEFIS, Caritas, CVX, représentante des communautés religieuses féminines, diacre permanent, etc.).

Des groupes locaux présents dans une grande partie du pays planifient et organisent les activités avec les réfugiés. Le lien avec l'équipe de coordination est assuré par la personne de contact de chaque groupe local : 37 personnes (pour 42 communautés pastorales ou autres) ont accepté cette mission au niveau des paroisses.

Le projet « Reech eng Hand » ne pourrait exister sans l'engagement exemplaire de nombreux bénévoles dans les paroisses, les associations et les communautés religieuses. Des liens ont pu se créer entre différents groupes et personnes, avec des conséquences très positives sur la vie d'Église des différentes communautés impliquées.

« Reech eng Hand » collabore étroitement et est reconnu par d'autres associations, organisations ou institutions œuvrant pour les réfugiés au Luxembourg (OLAI, Caritas, ASTI, Croix-Rouge, etc.).

1.4. Le catéchuménat, ou la voie vers le baptême à l'âge adulte

Régulièrement et de plus en plus souvent, des adultes manifestent le désir de se faire baptiser. Ils « entrent en catéchuménat ». Avant de recevoir le baptême, les « catéchumènes » vivent un temps fort de préparation.

Tout au long du Carême, temps de préparation pour revivre les mystères de la foi, les catéchumènes vivent une démarche d'une intensité toute particulière. Lors de leur « appel décisif » au début du Carême, ils confirment leur adhésion à Jésus et ils sont invités à entrer plus explicitement dans la vie liturgique, en recevant le Notre-Père et le Credo. Par l'onction catéchuménale, ils poursuivent leur chemin jusqu'à la cuve baptismale où ils sont accueillis pendant la Nuit de Pâques. En

effet, dans la tradition chrétienne, les baptêmes d'adultes sont célébrés au cours de la vigile pascale, moment privilégié où les chrétiens fêtent la résurrection de Jésus-Christ qui les fait entrer dans une vie nouvelle.



En 2015, 31 catéchumènes ont été baptisés dans différentes paroisses ou communautés de l'Archidiocèse de Luxembourg. Depuis,

ainsi, la personne qui cherche à s'approcher de Dieu profite d'un enseignement catéchétique et entre dans l'enseignement de Jésus-Christ, soutenue par une vie de prière et de célébration. Durant ce temps fort, les candidats au baptême sont accompagnés par des témoins chrétiens issus de nos paroisses.

plus de 40 personnes ont entamé leur catéchuménat. Elles ont été invitées à cheminer en différents groupes au sein des communautés pastorales d'Esch-sur-Alzette, Wiltz, Remich et Luxembourg.

1.5. Pastorale des funérailles

En octobre 2014, une première formation certifiée, destinée à des personnes bénévoles au service de la pastorale des funérailles, a démarré en collaboration avec la Luxembourg School of Religion & Society. Au cours de l'année pastorale 2014-2015, six journées de formation conçues par modules thématiques ont été proposées, suivies d'un temps de stage pratique de mai à octobre 2015.



Une trentaine de personnes a suivi cette formation. Pour garder le lien avec le terrain et en vue de l'insertion concrète de ces personnes, elles ont été accompagnées au cours de la formation par un assistant ou une assistante pastorale de l'équipe pastorale de la communauté où elles seront insérées. La mise en route des équipes de funérailles a eu lieu dans 6 communautés pastorales de notre Archidiocèse où désormais des laïcs s'engagent régulièrement dans l'accueil des personnes en deuil ainsi que dans la préparation et la conduite des funérailles.

Le parcours de formation de la pastorale des funérailles, adapté aux besoins du terrain, s'étend sur 2 années avec 12 journées de formation. En fin de parcours, l'Archevêque de Luxembourg enverra les per-

1.6. « Mat Freed Massendénger » – Les servants d'autel en mouvement

En août 2015, un groupe de 75 servant(e)s d'autel a participé avec l'Archevêque Mgr Jean-Claude Hollerich au grand pèlerinage international des servants d'autel à



sonnes qui ont suivi l'ensemble de la formation et reçu une évaluation positive en mission ecclésiale. Elles seront mandatées pour une durée de 5 ans et exerceront leur tâche en équipe, en étroite collaboration avec le curé-modérateur.

“ Mon engagement dans la pastorale des funérailles m'a permis de grandir en tant que chrétien, baptisé et responsable. Dans l'accueil des personnes en deuil, je me sens appelé à annoncer l'espérance chrétienne au nom de toute la communauté ecclésiale. C'est une mission importante qui me permet d'être témoin auprès des personnes en deuil.

Témoignage d'une personne faisant partie d'une équipe de funérailles

Rome, placé sous le thème : « Me voici, Seigneur, envoie-moi » (Is 6, 8). Pendant une semaine ils ont visité la ville de Rome et ils ont participé à la veillée sur la place Saint-Pierre avec 8 000 pèlerins et à une audience spéciale avec le Pape François. Ils se sont aussi rendus auprès de la grande statue de saint Tarcisus auprès des catacombes Saint-Calliste (statue qui était à Echternach du 27 octobre 2009 au 14 juin 2010) et ils ont célébré une messe près des reliques de leur saint patron.



Au Luxembourg, les servants d'autel ont fêté le 9 juillet 2015 leur fête de saint Tarcisus à Rodange – en collaboration étroite et engagée avec les responsables des servants d'autel de Rodange-Lamadelaine-Pétange.



Le 3 novembre 2015, lors de la grande journée de formation et d'animation MAFREMA (Mat Freed Massendénger) à Luxembourg-Ville sur le thème « Eis Hänn am Déngscht vum Jesus », ils ont fêté le 20^e anniversaire des « Lëtzebuenger Massendénger » : une belle journée avec rallye, ateliers de formation, grand-messe à la cathédrale et une agape à la maison de l'Archevêque. Quelques jours plus tard à Echternach, le 7 novembre, au cours de la messe lors de l'octave en honneur de saint Willibrord, Mgr l'Archevêque a nommé saint Willibrord comme deuxième patron des servants d'autel.



“ Ces journées à Rome étaient très émouvantes : j'ai beaucoup appris, j'ai fait des rencontres et vécu une semaine spirituelle pour ma foi personnelle. La participation à la veillée et à l'audience étaient de grands moments. Lors de la veillée j'étais fier, car notre Archevêque a prié le Magnificat avec tous les pèlerins. J'ai décidé de continuer mon service de servant d'autel et je me réjouis déjà pour le prochain pèlerinage auquel je souhaite participer en tant que moniteur.

Un jeune participant



1.7. Au service des personnes aux besoins spécifiques

La pastorale dite « spécialisée » propose un accompagnement aux malades, aux personnes âgées, aux personnes ayant un handicap (malvoyants, malentendants, etc.), aux personnes en milieu pénitentiaire, aux membres de l'armée ou de la police, ainsi qu'à celles et ceux qui connaissent une situation de vie particulière, souvent de confinement.

Une fois par an, tous les salariés et les bénévoles engagés dans la pastorale spécialisée se rencontrent pour le « Mataarbechterdag », une journée qui permet le partage, l'échange et la vie communautaire.

Cette journée est l'occasion de dire au-revoir à celles et ceux qui ne peuvent pas continuer leur service. Nous les remercions et, par un temps de prière, rendons grâce pour leur engagement. Chaque année aussi, un nouveau groupe d'engagés termine la formation pour l'accompagnement des personnes âgées et/ou malades. Pendant plusieurs mois, ils ou elles ont fait un cheminement en groupe, ont appris tout ce qui est nécessaire pour accompagner et soutenir les personnes âgées et/ou malades (rites religieux, bases théologiques, etc.) et ont suivi un stage pratique.

Outre cette formation de base, toute une série d'activités – formations continues, supervision, groupes de partage et d'échange, journées spirituelles – sont proposées tant aux salariés qu'aux bénévoles pour s'armer, se ressourcer, s'ouvrir l'esprit et toujours apprendre plus pour encore mieux servir.

Une fois leur formation terminée, ils, ou plutôt elles – car les femmes sont bien plus nombreuses dans ce domaine – sont envoyées en mission par le Vicaire général au nom de l'Archevêque. C'est grâce à ces collaboratrices que l'Église a un visage auprès de ceux qui souffrent.

“ Être à l'écoute, être présent, valoriser la personne rencontrée, accompagner un patient à l'hôpital ou un résident d'une maison de soins, telle est ma manière de témoigner de la Bonne Nouvelle et de montrer l'Amour inconditionnel de Dieu pour nous tous – quels que soient notre état de santé ou notre situation existentielle.

Une collaboratrice
de la pastorale des malades

1.8. « TheoBar » – Une nouvelle initiative

TheoBar est une initiative prise dans le cadre de la nouvelle évangélisation et portée par des jeunes adultes qui proposent une fois par mois une conférence avec un temps de partage dans un bar de la ville de Luxembourg. En partant de leurs convictions chrétiennes, tous les intervenants essaient de répondre aux défis majeurs de notre société. En effet, TheoBar s'adresse plus particulièrement aux étudiants et aux jeunes professionnels (mais pas seulement) du Luxembourg. Les interventions de 30 à 40 minutes sont suivies d'une session de questions-réponses et d'un temps de convivialité.

Depuis ses débuts, TheoBar fait preuve d'une grande diversité, tant au niveau des intervenants qu'au niveau thématique. En 2015 Gregory Turpin, chanteur chré-





rien professionnel (avec une petite performance à la clé), ainsi que David Steinegger, d'Angleterre, qui a parlé de l'engagement des chrétiens sur le lieu de leur travail : Comment témoigner au quotidien ? ont livré un témoignage poignant. Dans un exposé sur un plan plus spirituel, l'abbé Marot (ancien recteur des Sanctuaires de Paray-le-Monial) et Alicia Beauvisage ont fait (re) découvrir au public les grandes richesses de la dévotion au Cœur-Sacré de Jésus, souvent bien méconnue. Portant une grande attention à l'actualité, TheoBar a tenu également à présenter la situation délicate et douloureuse des chrétiens d'Orient avec le témoignage de Marc Fromager, Directeur de l'AED (Aide à l'Église en Détresse) qui revenait tout juste de Syrie.

1.9. Le pèlerinage marial de l'Octave

L'Octave 2015, placée sous le thème de « Spes nostra ! Témoins d'espérance... », a été un réel high-light dans le cours de l'année liturgique ordinaire. À côté des pèlerins « traditionnels » qui ont afflué de tout le pays vers l'image de la Consolatrice des Affligés surtout en semaine, l'Octave a voulu s'ouvrir davantage aux non-Luxembourgeois, qui vivent et qui partagent avec nous une même foi : Portugais, Français, Anglais, Italiens, Espagnols, etc.



Grâce à la mise en place d'une structure d'accueil au service des pèlerins, beaucoup de gens de passage ont pris connaissance de l'histoire de l'Octave et du programme des célébrations.



C'est le désir profond du TheoBar de présenter des sujets auxquels les jeunes professionnels et les étudiants doivent faire face au quotidien. Nous souhaitons interpeller, susciter un débat et des échanges constructifs ainsi que de faire connaître les richesses spirituelles et culturelles de l'Église catholique, le tout dans un environnement décontracté.

Témoignage d'un des organisateurs



Lors du week-end d'ouverture du pèlerinage marial une belle conférence avec le témoignage du Père Nicolas Buttet, fondateur d'« Eucharistein » (une communauté nouvelle qui se veut un lieu d'accueil pour des personnes marginalisées ou fragilisées) a connu un beau succès. Dans la suite de cette conférence, le Père Buttet a témoigné le lendemain de sa vie et de son engagement solidaire envers les plus fragiles de

notre société au cours de la 2^e « Prière de solidarité » qui fut suivie d'un moment de convivialité à la crypte de la Cathédrale. Environ 80 personnes, issues de différentes institutions diaconales, y ont participé.

Une « Nuit de prière », animée par le groupe du Venite adoremus (jeunes adultes qui animent tous les mardis soirs une adoration eucharistique au cœur de la Ville à l'église Saint-Alphonse) avec Grégory Turpin avec, en prélude, une catéchèse de l'Archevêque sur le thème de l'espérance, a été un autre moment clé du pèlerinage marial où les portes de la Cathédrale se sont ouvertes à tous, comme d'ailleurs ce fut aussi le cas au cours de la « Nuit des Cathédrales », qui a marqué l'Octave 2015.



1.10. « Via San Francesco » – Des jeunes en marche sur les pas de saint François

En juillet 2015, Mgr Jean-Claude Hollerich s'est mis en route vers Assise avec un groupe de 80 jeunes et leurs accompagnateurs, sur les pas du grand saint qu'est François d'Assise. Ils ont parcouru chaque jour pendant une semaine, dans la chaleur du soleil de l'Ombrie, une partie du chemin de pèlerinage, appelé la « Via San Francesco », qui passe par des lieux importants dans la vie de saint François : Foligno, Spoleto, Fonte Colombo, Greccio, Perugia, etc.



Bientôt, cependant, le côté romantique du pèlerinage s'est estompé, la chaleur accablant les pèlerins, et

bien des collines ont été les témoins de la sueur des pèlerines et pèlerins venus du Luxembourg. Le chemin n'est pas l'objectif et il a fallu faire preuve d'endurance pour arriver au lieu d'hébergement.



Mais parcourir un bout de chemin ne suffit pas pour faire un pèlerinage. En route, les jeunes se sont intéressés à différents aspects de la vie de saint François.

La vocation de François est marquée par des impasses, des échecs, du désespoir et des luttes intérieures. C'est l'expérience de la souffrance – dans son propre corps et celle des lépreux qu'il côtoyait – ainsi que l'écoute patiente et exigeante de la parole de Dieu qui ont été les éléments déclencheurs de l'évolution d'un François menant une vie de débauche au saint qui reste encore aujourd'hui un exemple pour celui qui sert humblement les pauvres et proclame l'Évangile.



Il n'est pas donné à chacun de transposer dans sa propre vie la radicalité de la conversion de saint François et, par exemple, de renoncer à toute possession. Les jeunes pèlerins se sont cependant inspirés de l'exemple du saint pour réfléchir sur leur propre conception de la vie ainsi que sur la foi.

Ensuite, lorsque les jeunes, après une montée éprouvante, ont embrassé du regard la pittoresque vallée de Rieti, ils ont pu entonner, couverts de sueur et assoiffés, le cantique de Frère soleil pour louer le Seigneur pour Frère Soleil et Sœur Eau.



Pendant la deuxième semaine de leur pèlerinage, les jeunes ont visité les lieux à Assise où ont vécu saint François et ses premiers compagnons et compagnes. François n'était pas un solitaire, il avait réuni une communauté de personnes qui voulaient vivre à l'intérieur de l'Église selon les mêmes idéaux que lui.

“ Le pèlerinage à Assise a été une expérience formidable. En particulier les échanges avec les autres jeunes sur le thème de réflexion que nous avons reçu chaque matin avant de nous mettre en route. Car cela nous a permis d'échanger et de réfléchir sur notre foi. Je suis extrêmement heureuse d'avoir pu faire ces expériences.

Anna

“ C'était une expérience spirituelle avec beaucoup d'occasions d'être au calme et d'entrer en soi pour réfléchir sur sa vie et sa foi. Ensemble avec beaucoup d'autres jeunes, nous avons fait un magnifique séjour dans la vieille ville historique d'Assise et sur les pas de François d'Assise. Nous nous sommes très bien entendus, et c'était une bonne occasion de s'échanger avec d'autres jeunes.

Alain

“ Le pèlerinage à Assise était une expérience inoubliable où on a connu la simplicité de la vie de Saint François, afin qu'on puisse en prendre exemple.

Michelangelo

Comme signe de leur volonté de prendre part comme pierres vivantes à la construction de l'Église, à l'image de François, quatre jeunes pèlerines ont reçu à Assise le sacrement de la confirmation. C'est ainsi que les pas de saint François, au delà des chemins poussiéreux de l'Ombrie, mènent également vers le Luxembourg.

1.11. Pèlerinage sur les traces de Thérèse d'Avila et de Jean de la Croix

Fin avril 2015, un groupe de 27 personnes s'est envolé pour l'Espagne et s'est rendu sur les hauts-lieux de la vie et de l'œuvre de sainte Thérèse d'Avila et de saint Jean de la Croix : Avila, Ségovie, Alba de Tormes, Fontiveros, Salamanque et Tolède. Le pèlerinage était organisé par LuxPélé à la demande et avec le concours du Service de la Pastorale à l'occasion du 500^e anniversaire de Thérèse d'Avila, grande sainte aux multiples charismes : mystique, réformatrice, fondatrice de couvents, écrivaine à laquelle l'Église a conféré à titre posthume le titre de Docteur de l'Église.



“ J'ai voulu connaître les lieux, les paysages et les aspects culturels du monde de Thérèse. Et puisque Avila est si bien conservée, j'avais l'impression que je m'approchais d'elle et je pouvais l'imaginer parcourant les murs de la citadelle...

Ce qui m'a le plus impressionné, c'est le fait que dans l'Espagne ultra catholique, après le départ des Maures, une femme libre et sans peur se soit engagée en faveur de l'émancipation de ses semblables, à contre-courant des pouvoirs religieux et civils de l'époque, échappant à l'Inquisition à maintes reprises.

L'organisation et la direction du pèlerinage m'ont bien plu et, tout comme chez Thérèse, l'humour n'était pas absent !

Des voix de pèlerins



Il s'agissait de découvrir l'œuvre et la spiritualité des deux saints et leur arrière-fonds historique, mais aussi de partager des moments de silence et de prière à partir de la Bible et des écrits spirituels. L'hébergement au CITÉS (Centre international d'études de la spiritualité thérésienne et san-juaniste) a fait ressentir aux participants leur appartenance à l'Église universelle et leur a offert l'occasion de suivre un exposé par l'un des grands connaisseurs de la spiritualité des deux saints.

Les moments de recueillement devant les tombeaux des deux saints sont restés gravés dans les mémoires, tout comme la visite du couvent des Carmes aux portes de Ségovie, la cathédrale et les tableaux du Greco à Tolède, la ville universitaire de Salamanque – et la bonne ambiance qui régnait dans le groupe.



1.12. « Klimapilgerweg » – Pèlerinage pour la justice climatique

Le pèlerinage pour le climat a été lancé en Allemagne par différentes Églises chrétiennes en vue de la COP21 à Paris. Il a pris son départ à Flensburg au nord de l'Allemagne et a traversé, par étapes, tout le pays jusqu'à la frontière française pour continuer sa voie jusqu'à Paris.

La 8^e étape du pèlerinage a mené, du 1^{er} au 12 novembre, les pèlerins de Remagen jusqu'à Perl. La dernière partie a longé la frontière luxembourgeoise et un groupe du Grand-Duché composé e. a. de membres du Conseil d'Églises Chrétiennes et du staff de la Fondation Briderlech Deelen s'est joint aux quelque 20 pèlerins dont 4 participaient depuis le début du pèlerinage.

En cours de route, les participants se sont arrêtés à trois reprises pour approfondir un sujet lié au changement du climat : la mobilité frontalière (« Tanktourismus »), l'énergie nucléaire (Cattenom) ; la mobilité

douce et en commun (pistes cyclables, transports en bateau, trains, lignes de bus transfrontalières).



Accompagné par l'évêque auxiliaire de Trèves Robert Brahm, les derniers kilomètres ont mené les pèlerins à Perl au Lycée de Schengen où a eu lieu la cérémonie de clôture sur le territoire allemand, avant qu'une délégation française accompagnée par l'évêque de Metz ne prenne la relève.

1.13. Dialogue interreligieux et œcuménisme

L'engagement interreligieux

Le groupe AGIR (Action Groupe Inter-Religions) est composé de personnes issues des communautés chrétiennes (catholique, protestante, anglicane, orthodoxe grecque) et des communautés juive, bouddhiste (Soka Gakkai), musulmane et baha'ie. Depuis octobre 2014, le groupe « Turkuaz » a rejoint les communautés au sein d'AGIR. L'Église néo-apostolique s'est jointe en début de l'année 2015. L'accompagnement et l'animation du groupe sont assurées par une collaboratrice de l'Église catholique. La plate-forme informelle « AGIR » est actuellement le seul lieu de rencontre et d'échange régulier entre différentes communautés (religieuses) au Luxembourg. Elle fonctionne comme une table-ronde et poursuit l'objectif de mettre en contact régulier les différents acteurs, d'apprendre ensemble et d'agir en commun dans des champs thématiques partagés.

Les activités d'AGIR en 2015 étaient entre autres les suivantes :

- rencontres régulières avec e. a. présentation des communautés, repas communs ;
- conférences publiques (« L'histoire de l'antisémitisme » le 11 février et « Si Rûmî vivait aujourd'hui » le 15 février 2015) et concert Inter-religions (Synagogue de Luxembourg le 22 avril) ;
- rédaction de différents articles de journal sur les communautés (sur demande du Luxemburger Wort et sur initiative propre) ;
- participation à différents moments-clé des communautés (comme à l'Iftar/Ramadan-Mamer, Fête de Norouz/Bouddhistes-Steinsel).

À part les activités au sein d'« AGIR », l'Église catholique anime le groupe d'échange islamo-chrétien et le groupe biblique judéo-chrétien.

L'œcuménisme

L'Église catholique s'engage depuis des années dans le dialogue œcuménique. À côté de son engagement dans le Conseil d'Églises Chrétiennes et l'animation assurée depuis des années par le « bureau œcuménique », elle est représentée dans le « Comité de la Journée mondiale de Prière » (mouvement œcuménique universel de femmes de toutes traditions chrétiennes) depuis 1997.



Activités en 2015 :

- Semaine de l'Unité des Chrétiens (janvier 2015)
- Journée mondiale de prière (participation depuis 1962)
- « Autofasten » (avec ErwuesseBildung asbl, Conseil d'Églises chrétiennes) en mars 2015
- Méditation œcuménique dans le cadre de la Semaine Sainte
- Co-organisation de l'année jubilaire « Réformation 2017 » (2015-2016)
- Méditation œcuménique dans le cadre de l'Octave
- « Un temps pour la création » (Schöpfungszeit) (1^{er} septembre – 4 octobre)
- « Klimapilgerweg » en amont de la COP21 à Paris (octobre 2015)
- Secrétariat du Conseil d'Églises Chrétiennes au Grand-Duché de Luxembourg





1.14. L'année 2015, c'est aussi...



L'ouverture de l'Année de la Miséricorde le 8 décembre sous le thème « Miséricordieux comme le Père ».



L'ordination sacerdotale d'Alberto Chambi et de Piotr Sass le 27 juin.



La participation d'une équipe de l'Église au Relais pour la Vie de la Fondation Cancer le 28 mars.



Le week-end des « Églises ouvertes » dans 59 églises et chapelles à travers le pays les 13 et 14 juin.



La procession dansante d'Echternach avec plus de 10.000 danseurs, musiciens et chanteurs le 26 mai.



*Le grand rendez-vous de la communauté lusophone au Luxembourg :
la procession à Notre-Dame de Fátima à Wiltz le 14 mai.*



*La messe en plein air à l'occasion des 30 ans de l'Accord de
Schengen le 14 juin.*



*Le Te Deum solennel en la Cathédrale de Luxembourg
le jour de la Fête nationale.*



*La « Marche pour l'Évangélisation » de Steinheim à Echternach
le 8 novembre avec 220 participants.*



2. Enseignement religieux

2.1. Élaboration du cours commun « Vie et société »

En mars 2015, l'Église catholique a émis un avis favorable lors de la présentation du document-cadre concernant le nouveau cours commun « Vie et société » qui sera introduit en septembre 2016 dans l'enseignement secondaire. En effet, on pouvait s'attendre à une prise en compte du fait religieux malgré l'abolition du cours d'instruction religieuse et morale prévue par le programme gouvernemental. Citons en guise d'exemple un extrait de ce document-cadre tel qu'il a été présenté en mars 2015 par le Ministère de l'Éducation nationale (MEN) :

*„Dies setzt unter anderem eine Auseinandersetzung mit **christlich-jüdischen** und aufklärerisch-humanistischen Traditionen voraus, die beide unsere Gesellschaft maßgeblich geprägt haben. Dies kann anhand von **religiösen**, philosophischen, historischen oder anderen Textquellen geschehen.“ (page 2)*

„Das Dekodieren der bildhaften Sprache, der sich Religionen bedienen, ist eine wesentliche Kompetenz, die vermittelt werden muss, um Kindern und Jugendlichen eine selbstbestimmte Auseinandersetzung mit religiösen Themen zu ermöglichen. In der Tat ist es oftmals ein "religiöser Alphabetismus", d. h. die Unfähigkeit, religiöse Texte in ihrer sinnbildlichen Sprache zu verstehen, der den Weg für dogmatische und radikale Positionen bereitet.“ (page 3)

La surprise a été grande de devoir constater une rupture inexplicable entre ce document-cadre et le

programme-directeur publié en novembre 2015. Les responsables du MEN ont jusqu'à la publication du présent rapport confirmé que le document-cadre resterait également en vigueur.

Cette rupture s'est manifestée au niveau des contenus des six grands domaines thématiques du programme-directeur. Le domaine d'apprentissage « religion » illustre parfaitement cette rupture. Dans le programme-directeur, les principes mentionnés ci-dessus n'ont pas été repris ni concrétisés au niveau des six grands domaines thématiques autour desquels devrait s'articuler le nouveau cours dans l'enseignement fondamental et secondaire : Moi ; Moi et les autres ; Modes de vie, monde et société ; L'être humain, la nature et la technique ; Culture et communication ; Grandes questions de la vie.

La connaissance, la compréhension et l'analyse des textes religieux tenant compte de leur contexte historique et social devraient pourtant être promues selon le document-cadre et le programme gouvernemental qui a clairement stipulé que « les objectifs de cette éducation sont notamment **de présenter de manière objective les grands courants religieux...** ». Ceci présuppose également une présentation des grands « livres de parole » (Bible, Coran, Torah, etc.) et de leur contexte historique, géographique et religieux.

Ainsi l'avis émis par l'Église catholique a été très critique suite à la publication du programme-directeur en novembre 2015 dans cette phase de l'élaboration du nouveau cours commun.

2.2. Situation difficile du personnel dans l'enseignement fondamental

En 2015, de nombreuses questions sur l'avenir professionnel des enseignants et chargés de cours de religion et les modalités d'une reprise du personnel dans l'enseignement fondamental n'ont pas trouvé



de réponses. Cette situation a pesé gravement sur le personnel enseignant concerné du fait que ces questions demeurent ouvertes depuis décembre 2013 (affectation, avenir professionnel, possibilités de formation éventuelles).

3. Administration diocésaine

3.1. Archives diocésaines

L'activité de l'année 2015 s'est inscrite dans le sillage des projets et partenariats antérieurs, notamment la collaboration avec l'Université du Luxembourg initiée en 2011. Le service a poursuivi l'inventaire et l'indexation des archives paroissiales et mené un certain nombre de réflexions au sujet de la gestion et de l'accès aux fonds. Afin de pouvoir financer la restauration d'objets liturgiques et de pièces d'archives

indispensable à leur conservation, le service a lancé par le biais de la Fondation Sainte Irmine le projet Sauvegarde du patrimoine religieux et culturel de l'Église catholique.

Par ailleurs, les Archives diocésaines ont renforcé leur politique de communication en vue d'une ouverture plus large vers le public. Outre la poursuite de la numérisation des registres de catholicité, les Archives mettent en ligne leur Newsletter périodique qui renseigne le public intéressé sur les contenus des archives et l'informe des avancements des projets. Dans le même ordre d'idée, les archivistes ont participé à des colloques ou journées d'études afin d'attirer davantage l'attention du monde scientifique sur leurs collections et d'échanger avec leurs collègues nationaux et internationaux sur les évolutions les plus récentes en matière d'archivistique. Enfin, les Archives ont travaillé sur différents projets, notamment une exposition itinérante, en lien avec le 350^e anniversaire de l'élection de Notre-Dame Consolatrice des Affligés comme patronne de la Ville de Luxembourg.



3.2. Service Communication & Presse

Un nombre croissant de visites, de visiteurs et de pages consultées. Voilà en bref le bilan statistique du site www.cathol.lu. En 2015, 91.067 visiteurs au total (81.483 en 2014 ; source : Google Analytics) ont consulté le site de l'Archidiocèse www.cathol.lu. Grâce à un nouveau layout et une offre plus étendue d'informations depuis février 2015, le site a pu comptabiliser 225.019 visites contre 188.061 en 2014 ; soit une progression de 19,6 %, c'est-à-dire une moyenne de 600 visites par jour. Un net accroissement s'observe également quant au nombre de pages consultées avec 682.000 pages (596.000 pages l'année précédente). La plus grande partie des visites ont de nouveau été comptabilisées pendant l'Octave.

web.cathol.lu, la plate-forme des communautés pastorales, services, mouvements, associations et ordres



religieux, a également enregistré une hausse significative. Le nombre des sessions a augmenté en 2015 de 146.165 à 179.666 (un accroissement de 22,9 %), alors que le nombre de visiteurs était de 104.397 (2014 : 85.657, soit + 21,8 %). Plus de 600.000 pages ont été consultées (587.922 en 2014). Cet accroissement s'explique en partie par de nouvelles offres comme e. a. la page du projet diocésain en faveur des réfugiés www.reech-eng-hand.lu. Au total,



www.cathol.lu et web.cathol.lu ont enregistré 1,28 million de pages consultées (+ 11 %).

En plus des deux sites www.cathol.lu et web.cathol.lu, qui visent un public plus large, le Service Communication et Presse gère d'autres sites plus spécifiques qui méritent une visite: entre autres www.oppekierchen.lu/ www.eglisesouvertes.lu, www.nuit-des-cathedrales.org et www.kierchen.lu. En 2015, deux nouveaux sites – www.lrs.lu et www.reformation2017.lu – sont venus compléter l'offre. L'Église est également présente sur les réseaux sociaux – Facebook, Twitter, Youtube et Google+ – et publie régulièrement deux bulletins

électroniques – ComnewsAktuell et Comnews-Presse. L'essentiel de l'actualité est également disponible sur l'application mobile de l'Église.

En interne, l'offre de l'Intranet (e. a. Cathol+) a été élargie en 2015 grâce à la nouvelle photothèque et à l'application « Feuille de messe (Mass-Blat) ». Comme les années précédentes, le Wiefstulldag, organisé en novembre 2015, a permis aux webmasters locaux, aux secrétaires paroissiaux et aux agents pastoraux de s'informer sur les nouveautés du monde des médias et de la communication.

3.3. Le personnel en chiffres

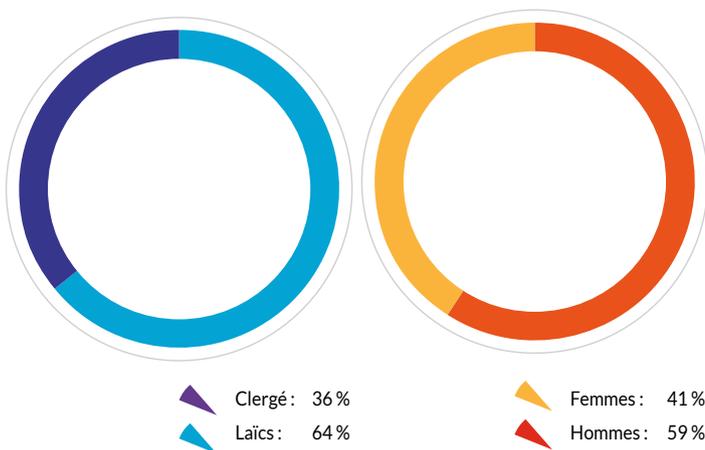
3.3.1. Les salariés

Au 31 décembre 2015, un total de 270 (283)* salariés, dont 41 % (42 %) de femmes, sont au service de l'Archevêché pour remplir des tâches pastorales et des tâches administratives.

- 243 (249) sont engagées auprès de l'Archevêché en tant que ministres du culte suivant la Convention du 31 octobre 1997 entre le Gouvernement, d'une part, et l'Archevêché, d'autre part, portant refixation des cadres du culte catholique et réglant certaines matières connexes ;
- 41 % (42 %) sont des femmes ;
- 61 (72) occupent un emploi à temps partiel ;
- 27 (34) sont engagées en tant que salariés de l'Archevêché, 7 (8) hommes et 20 (26) femmes.

Parmi les 243 (249) ministres du culte, 98 (102) sont membres du clergé et 145 (147) sont des collaborateurs laïcs.

Le personnel (270 salariés)



Archevêché - Ministres du culte et salariés privés au 31 décembre 2015

3.3.2. Enseignement religieux et formation

Les enseignants et chargés de cours de religion dans l'enseignement fondamental sont au nombre de 222 (227), dont 21 (22) hommes et 201 (205) femmes.

L'enseignement religieux dans les établissements publics d'enseignement secondaire (classique et technique) est mis en œuvre par 49 enseignants dont 34 hommes et 15 femmes.

Le Grand Séminaire compte 5 séminaristes et l'Institut de pédagogie religieuse 27 étudiants.

* À titre comparatif, les chiffres se rapportant au 31 décembre 2014 sont indiqués entre parenthèses.

Sur ces 270 (283)* personnes

- 98 (102) sont membres du clergé, à savoir 36 % (36 %), parmi eux 7 (9) diacres ;
- 172 (181) sont laïcs, soit 64 % (64 %) ;

3.4. Les bénévoles, des chrétiens engagés

L'Église ne pourrait pas accomplir sa mission sans le concours de milliers de bénévoles qui mettent leur motivation, leur expérience et leurs compétences au service de l'activité pastorale : membres des conseils de fabrique d'église et des conseils pastoraux, de nombreux groupes d'acolytes (servants d'autel) et chorales, bénévoles engagés dans la pastorale des

malades et des personnes âgées, bénévoles de la préparation au mariage, personnes collaborant à la catéchèse en paroisse (préparation aux sacrements), aux célébrations (sacristains, lecteurs, spécialistes d'art floral, etc.), à la diaconie (aide aux réfugiés, visite de malades et de personnes âgées ou isolées, visiteurs de prison, collectes de fonds et de vêtements usagés, projets de partenariat) et au support administratif et logistique (bulletins paroissiaux, sites web locaux, etc.).

La Fondation Sainte Irmine



1. La Fondation

La **Fondation Sainte Irmine** a été constituée le 9 novembre 2012, pour une durée illimitée. Elle a pour objet de promouvoir le développement pastoral de l'Église catholique à Luxembourg, notamment par la subvention de projets, l'aide et l'assistance morale ou matérielle d'établissements, associations, œuvres et personnes poursuivant un objet similaire au sien. La Fondation peut collaborer au plan national et international avec d'autres organismes poursuivant un but similaire.

“ La Fondation Sainte Irmine poursuit la diversification des projets qu'elle soutient en accord avec l'objet qui lui est attribué, à savoir le développement pastoral de l'Archidiocèse. Un projet d'importance est celui du Fonds d'avenir de l'Archidiocèse : ce fonds doit en effet fournir à l'Archevêché de Luxembourg les ressources financières lui permettant d'assurer le service pastoral sur l'ensemble du territoire de l'Archidiocèse.

Mgr Jean-Claude Hollerich,
Archevêque de Luxembourg

Une fondation de l'Église catholique au Luxembourg pour soutenir des projets innovants

L'Archevêque de Luxembourg, Monseigneur Jean-Claude Hollerich, a initié lui-même la création de cette Fondation dont il préside le Conseil d'administration. Le nom de Sainte Irmine rappelle cette femme qui, en 697, a donné ses possessions d'Echternach à Willibrord, qui y a ensuite érigé son monastère. La Fondation Sainte Irmine est ainsi appelée à servir de lien entre bienfaiteurs et donateurs, d'un côté, et initiateurs et développeurs de projets, de l'autre. La Fondation Sainte Irmine est jeune et compte sur l'engagement et la participation de tous pour mener à bien ses projets.

336.427 euros collectés en 2015,
+35 % par rapport à 2014

80 jeunes ont participé à un voyage à Assise soutenu par la Fondation

157.043 euros affectés à
11 projets dont
5 projets de Missio

1.500 donateurs ont déjà soutenu les projets de la Fondation

116.403 euros affectés au fonds d'avenir

Qu'il s'agisse de donner de son temps en faisant du bénévolat pour des actions destinées à récolter des fonds, ou d'apporter une participation financière directe sous forme de dons ou legs, chaque geste est important pour assurer l'avenir de l'Église et la dynamiser dans les temps difficiles qu'elle traverse.

L'Archevêque a confié au Vicaire général la direction de la Fondation dont l'objet principal est la promotion de projets pastoraux innovants et concrets.

2. Les activités et projets

En 2015, la Fondation a soutenu les projets suivants :

► Au cours de l'exercice 2015, la Fondation a collecté un total de 336.427 €, ce qui représente une augmentation de plus de 35 % par rapport au montant des dons de l'exercice 2014.



► Du 17 au 31 juillet 2015, la Fondation a soutenu la participation d'un groupe d'environ quatre-vingts jeunes à un pèlerinage à Assise. Ces jeunes ont visité les lieux liés à la vie de saint François. Aidés dans leurs réflexions par des accompagnateurs, ils ont

fait une relecture des expériences faites en cheminant ensemble et en découvrant le rapport avec leur vie quotidienne. Les groupes se sont déplacés en empruntant des trajets différents pour rejoindre en fin de la première semaine la ville d'Assise. Pendant la deuxième semaine, le groupe entier a logé à Santa Maria Degli Angeli, ville connexe d'Assise. De là, ils ont rejoint tous les jours Assise, ville natale de saint François. Les journées y ont été rythmées par la célébration des messes, les visites (basilique Saint-François, basilique Sainte-Claire, basilique Sainte-Marie-des-Anges, etc.) et le partage en groupe.

► Le développement du Centre spirituel du Cents (<https://ssvmluxembourg.wordpress.com/>). Une communauté contemplative de religieuses de l'Institut des Servantes du Seigneur et de la Vierge de Matará s'est établie dans l'ancien monastère du Carmel, sous le patronage de sainte Hildegarde de Bingen, avec l'intention spéciale de prier pour la sanctification, les intentions et la mission pastorale de tous les évêques.

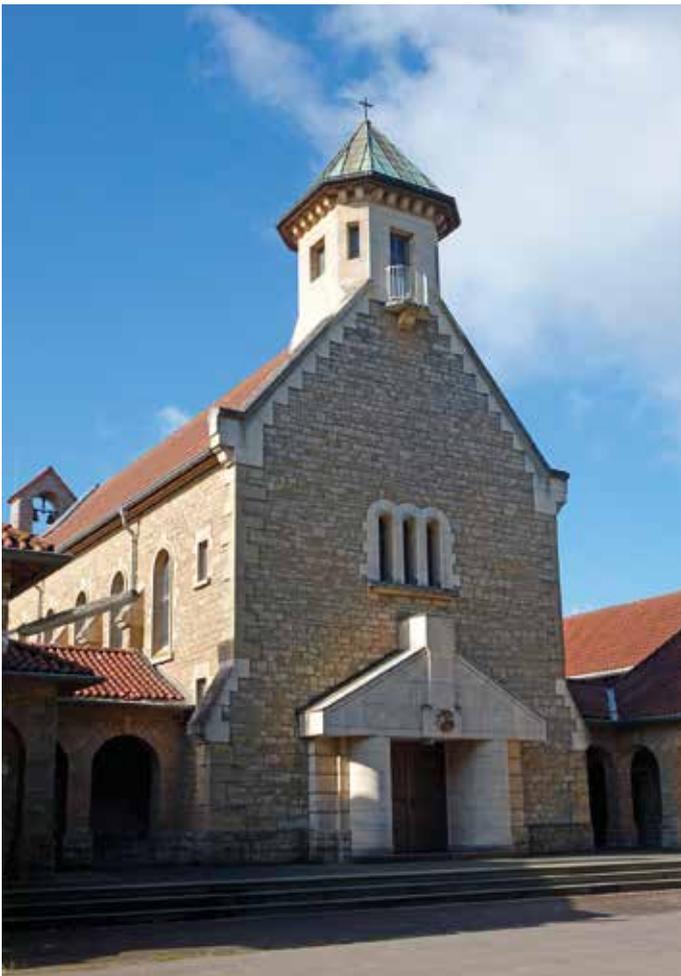
Tous peuvent se joindre à la prière des religieuses et aux cérémonies et offices célébrés dans le monastère.

En second lieu, le centre spirituel du Cents travaille avec et pour les familles, cellules fondamentales de la société. Au plan culturel, la famille constitue un point d'inflexion crucial car c'est en son sein que naissent, grandissent et se forment pour la vie les personnes.





Cet accompagnement des familles, des jeunes, des enfants et des adultes dans leur cheminement spirituel est confié à une communauté apostolique de religieuses de l'Institut des Servantes du Seigneur et de la Vierge de Matará. Cette communauté occupe et utilise une partie des bâtiments de l'ancien couvent du Carmel pour mener ses activités de formation (catéchèse, préparation aux sacrements, journées des familles, événements culturels, etc.).



► **Le « Fonds d'avenir de l'Archidiocèse de Luxembourg ».** Ce fonds est appelé à fournir à l'Archevêché de Luxembourg les ressources financières lui permettant d'assurer le service pastoral sur l'ensemble du territoire de l'Archidiocèse. Les ressources collectées permettront d'assurer exclusivement les salaires du clergé et des personnes en mission ecclésiale qui seront engagées après l'entrée en vigueur de la convention du 26 janvier 2015 entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et l'Église catholique du Luxembourg.



Le Conseil d'administration de la Fondation est assisté pour le Fonds d'avenir par un comité d'accompagnement qui présente les caractéristiques suivantes :

- la mission du comité d'accompagnement est de formuler des propositions pour la communication du et sur le Fonds d'avenir et de proposer au Conseil d'administration une politique d'investissement des avoirs du Fonds d'avenir ; le comité se porte garant de l'utilisation des ressources aux fins du Fonds d'avenir ;
- le comité d'accompagnement a la composition suivante : un représentant des prêtres actifs, un représentant des prêtres pensionnés, un représentant des diacres permanents, un représentant des personnes en mission ecclésiale, deux représentants de la société civile.

► **Différents projets lancés à l'initiative de Missio Luxembourg** et dont la finalité correspond au périmètre d'activités de la Fondation, à savoir le parrainage de quatre séminaires en Inde, en Indonésie, en République démocratique du Congo et au Rwanda, une contribution à la phase finale des travaux de construction de la cathédrale Saint-Joseph du diocèse de Sangmelima (Cameroun), la construction d'une maison paroissiale à Pinnè Kone dans le diocèse de Pathein (Birmanie) et l'extension d'une école primaire catholique au Bénin.

Le parrainage des séminaires est une initiative de l'Œuvre de Saint-Pierre Apôtre (appelée au Luxembourg Prêtres pour le Tiers-Monde) qui soutient depuis plus de 125 ans la formation des prêtres dans les pays du Sud.

► **Le soutien aux activités du « Centre for Child Protection »** de l'Université pontificale grégorienne de Rome (<http://childprotection.unigre.it>). Ce centre a pour objectif de définir des lignes directrices pour la mise en place de mesures de prévention d'abus sur mineurs ou personnes vulnérables et d'actions de sensibilisation non seulement dans les milieux catholiques mais aussi, plus largement, dans la société. Le centre reçoit l'appui de l'Archidiocèse de Munich et Freising et du Département de psychiatrie et de psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent de la clinique universitaire d'Ulm. Pour sa part, l'Université grégorienne élabore un programme de formation en ligne (« CCP E-Learning Programme ») de trente heures et en quatre langues, (allemand, anglais, espagnol et italien), destiné à l'ensemble de ceux menant des activités pastorales auprès des jeunes.



► **La sauvegarde du patrimoine religieux et culturel de l'Église catholique** tient fortement à cœur à l'Archidiocèse de Luxembourg. La quantité d'archives paroissiales à prendre en charge par les Archives diocésaines a considérablement augmenté au cours des dernières années. Beaucoup de pièces se trouvent dans un état précaire et demandent une restauration professionnelle afin de garantir leur conservation. En lançant ce projet, l'Archidiocèse suit les différentes recommandations publiées par la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église, notamment celle sur la fonction pastorale des archives ecclésiastiques du 2 février 1997.



Les dons recueillis pour ce projet permettent la restauration, la conservation ou encore la numérisation de documents, permettant ainsi la sauvegarde et la valorisation de ce patrimoine exceptionnel.

Le phénomène de la dégradation ne se limitant pas aux seules archives, mais touchant également nombre d'objets liturgiques et artistiques, le projet vise également la restauration d'objets religieux détériorés se trouvant dans les églises ou dans d'autres espaces affectés au culte catholique. Par ce biais, l'Archidiocèse souligne son attachement à la mise en valeur de ce qui a été produit dans ce domaine afin d'exprimer et réaliser sa mission pastorale.

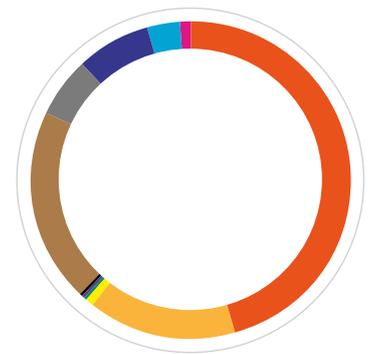




3. Faits et chiffres 2015

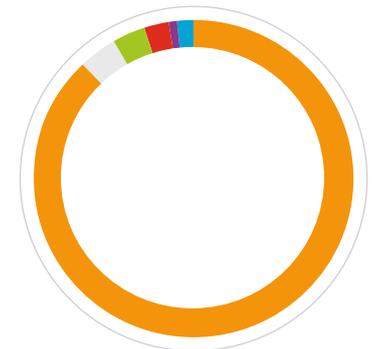
Projets réalisés en 2015

Montants affectés (en €)	157.043,19
Centre spirituel du Cents	71.807,56
Assise 2015	23.645,60
Luxembourg goes Thailand 2014	1.020,00
Conférences de l'Archevêché	515,80
Soutien à la pastorale territoriale	400,00
Centre for Child Protection	500,00
Prêtres pour le Tiers-Monde (Missio)	31.159,10
Construction d'une maison paroissiale en Birmanie (Missio)	9.328,50
Contribution à la construction d'une cathédrale au Cameroun (Missio)	12.100,00
Soutien à l'extension d'une école primaire catholique au Bénin (Missio)	4.909,13
Accompagnement éducatif et spirituel de 1500 enfants dans la ville de San Pedro en Côte-d'Ivoire (Missio)	1.657,50



Dotations aux fonds dédiés

Montants (en €)	132.388,44
Fonds d'avenir	116.403,00
Luxembourg goes Thailand 2014	5.000,00
JMJ Cracovie 2016	4.725,00
Centre spirituel du Cents	3.285,44
Sauvegarde du Patrimoine	1.000,00
Autres fonds dédiés	1.975,00



Les dons dédiés reçus en 2015 sur les projets et non encore dépensés en fin d'année sont, via l'enregistrement de la dotation en autres charges d'exploitation, repris au passif sous le poste « Fonds disponibles pour projets futurs », et reconnus comme projets spécifiques à réaliser.

Le Conseil d'administration de la Fondation tient à remercier chaleureusement tous les donateurs de leur générosité et fidélité.

Les activités du Centre Jean XXIII – Grand Séminaire



1. Tradition et innovation : le Centre Jean XXIII – Grand Séminaire

1.1. D'un « grand séminaire » à la Luxembourg School of Religion & Society

Fondé en 1845 par décret royal grand-ducal pour former le clergé autochtone, le Grand Séminaire diocésain est un établissement public qui a évolué au fil de ses 170 années pour suivre les changements tant de la vie religieuse que de la société ; il s'est aussi adapté au développement des professions d'inspiration religieuse, les destinataires de ses formations dépassant le strict groupe des ministres ordonnés.

Depuis l'ouverture du site au Weimershof en 1973, il porte le nom de Centre Jean XXIII, nom qui souligne bien son ouverture au monde, sa mission de dialogue avec les autres cultes et cultures, sa conscience critique de l'histoire dans l'esprit du pape qui a initié le Concile Vatican II. Dans cet esprit, le Centre Jean XXIII a été le lieu où s'est tenu le IV^e synode diocésain, où s'est développé – outre les modules de formation initiale – tout un programme de formation permanente pour les ministres du culte, laïcs et ordonnés, où se tiennent aussi les réunions de différentes commissions et conseils, où ont lieu des conférences et débats. De même, pour accompagner la transformation de l'enseignement religieux à l'école fondamentale, le Centre Jean XXIII a accueilli la fondation de l'Institut catéchétique de Luxembourg en 1970, transformé en Institut de pédagogie religieuse en 2011.

En 2013, l'Archevêque de Luxembourg a décidé de réorganiser l'ensemble des formations initiales, permanentes et pour adultes ainsi que les activités de recherche et les services de documentation dans une structure qui permet de développer davantage de synergies efficaces entre ces différents secteurs, de réduire les coûts, de favoriser le dialogue tant dans l'Église qu'avec les autres cultes et acteurs de la vie sociale, politique, artistique et culturelle. Ainsi, le terrain était bien préparé à une nouvelle organisation des relations entre l'État et les cultes, telle qu'elle s'exprime dans les conventions signées le 26 janvier 2015. Et la Convention entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et l'Église catholique concernant l'organisation du cours commun « éducation aux valeurs » retient qu'« il sera conclu une convention entre le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et le Grand Séminaire de Luxembourg – Centre Jean XXIII concernant le financement garantissant le bon fonctionnement de certaines de ses missions de formation et de recherche. Vu l'ouverture à la participation des autres cultes aux activités susmentionnées [...] » une participation financière de l'État a été retenue.

La récente fondation de la Luxembourg School of Religion & Society en septembre 2015, enseigne sous laquelle le Centre Jean XXIII – Grand Séminaire regroupe l'ensemble de ses activités de formation, recherche, dialogue et documentation, s'inscrit dans cette histoire qui sait allier tradition et innovation. De fait, le Centre Jean XXIII – Grand Séminaire ne perd pas sa mission de former les futurs prêtres.



1.2. Le Séminaire et la formation des futurs ministres du culte

Le Centre Jean XXIII – Séminaire de Luxembourg continue d'assurer en collaboration avec des facultés de théologie et des instituts de formation reconnus la formation initiale des futurs prêtres, diacres et ministres du culte laïcs suivant les normes canoniques. Le « cours pastoral », assuré dans le cadre de

la LSRS, prépare tous les futurs ministres du culte à l'exercice de leurs tâches respectives en les introdui-



1.3. L'Institut de pédagogie religieuse

Après le Concile Vatican II, ce n'étaient plus les seuls prêtres qui assuraient le cours d'instruction religieuse et morale à l'école fondamentale ; l'Institut catéchétique transformé en Institut de pédagogie religieuse (IPR) a offert pendant plus de quarante ans une formation théologique et pédagogique à quelques centaines de personnes assurant ce cours.

La Convention entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et l'Église catholique concernant l'organisation du cours commun « éducation aux valeurs » prévoit la disparition de l'instruction religieuse et morale des programmes des écoles publiques ; elle règle aussi la reprise du personnel enseignant assurant ce cours par l'État. Dans ce contexte, l'IPR viendra au terme de sa mission : en 2015 et 2016, les étudiants inscrits termineront leur parcours d'études aboutissant à l'obtention soit du Bachelor en pédagogie religieuse accrédité par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, soit du Certificat de l'IPR, soit du Certificat sanctionnant la formation des membres du pool de remplaçants. Par ailleurs, l'IPR continue d'offrir, notamment en

1.4. La fondation de la LSRS

Le 15 septembre 2015, après un processus de consultation, discussion et réorganisation autonome impliquant les différentes structures et acteurs du Centre Jean XXIII, le directeur a signé avec l'autorisation de l'Archevêque le décret portant création de la Luxem-

sant aux réalités de l'archidiocèse et en développant une attitude de praticien réflexif. En 2015, le Séminaire de Luxembourg comptait 7 séminaristes dont deux ont été ordonnés prêtres au cours de l'année et un a été ordonné diacre en vue du presbytérat. Une vocation valorisée par le Concile Vatican II est le diaconat permanent. 14 candidats se préparent actuellement à assurer ce ministère ; parmi eux, sept ont été reçus officiellement parmi les candidats à l'ordination et deux ont été ordonnés au cours de l'année passée.

collaboration avec l'IFEN, des journées de formation permanente s'adressant aux enseignants de religion, voire aux autres enseignants de l'école fondamentale. En 2015, seize étudiants ont obtenu le bachelor et sept le certificat ; quatre personnes ont été formées comme remplaçants. Les différentes sessions de formation permanente ont réuni en tout 120 participants.



Si une institution née pour répondre à certains besoins va fermer ses portes, le Centre Jean XXIII – Grand Séminaire innove dans le domaine des formations théologiques et fonde la Luxembourg School of Religion & Society.

bourg School of Religion & Society, enseigne sous laquelle le CJ23-GS, établissement public, regroupe à l'avenir l'ensemble de ses activités de recherche, formation, formation permanente, formation des adultes et documentation.

Plusieurs facteurs ont conduit à cette refondation : la référence expresse aux documents du Concile Vati-



can II ; la volonté de tenir compte de l'apport des religions à l'histoire, l'art et la culture, la vie intellectuelle et spirituelle, la cohésion sociale, sans oublier leur potentiel de violence ; la nécessité de contribuer à la construction de l'avenir de notre société plurielle et démocratique au Grand-Duché et à la réflexion sur la construction d'une Europe unie en intégrant l'apport des religions ; le désir d'être un partenaire de qualité dans le monde académique ; l'expérience de l'Église catholique comme acteur national et international en étroite rapport avec les institutions des autres cultes conventionnés.

1.5. Un institut théologique, interdisciplinaire et multilingue

La LSRS est un institut théologique, interdisciplinaire et multilingue, ouvert à la collaboration avec les autres cultes conventionnés. Son approche intègre les sciences religieuses au sens des « Religionswissenschaften » et s'en distingue : tandis que les « Religionswissenschaften » adoptent un regard extérieur sur les faits religieux, la démarche théologique se présente comme une réflexion méthodologique et critique inscrite dans les communautés religieuses et portant sur leurs sources, histoires, rites, croyances et pratiques dans des contextes déterminés. Elle s'articule dans plusieurs branches telles que l'étude des textes fondateurs, la théologie systématique ou la théologie pratique ; elle considère l'échange interdisciplinaire comme une dimension essentielle. Comme d'autres sciences, elle part de certains présupposés qu'elle doit nommer, dont elle doit préciser le statut heuristique, comprendre les limites et développer le potentiel intellectuel, spirituel, culturel, etc.

La caractéristique fondamentale de la LSRS est que sa démarche scientifique s'intéresse aux relations mutuelles entre religion et société, aux transformations que vivent les partenaires engagés dans ces relations, y compris la pensée elle-même. Elle accorde aussi une importance significative à l'échange entre ses départements, et entre les différents types de formation, notamment entre le domaine académique et le domaine non-académique.

La LSRS comporte à l'heure actuelle deux départements : le Département Religion, communication, éducation et le Département Responsabilité publique ; elle intègre le Service de la formation permanente et le Service de la formation des adultes ainsi que la Bibliothèque du Séminaire qui étendra également ses centres d'intérêt. Les activités de ces différents secteurs seront présentées dans la suite de ce rapport après une brève introduction à l'identité de la LSRS.



Les enseignants-chercheurs et le personnel administratif et technique de la LSRS forment une équipe internationale et interreligieuse ; il est prévu que des membres d'autres cultes conventionnés disposant des qualifications académiques nécessaires soient davantage associés aux travaux et formations. Celles-ci sont offertes dans différentes langues, d'une part, suivant les besoins des destinataires et, d'autre part, avec la volonté expresse de favoriser le plurilinguisme.

Afin d'être un partenaire compétitif et une institution de qualité dans le secteur académique, la LSRS va s'engager en 2016 dans le processus d'accréditation. En effet, les activités de recherche se développent, des programmes spécifiques ont été élaborés et certaines formations ont été données. L'année 2015 offre un panorama déjà riche en activités.

2. La vie de la LSRS en 2015



2.1. Le Département « Religion, communication, éducation »

Le Département « Religion, communication, éducation », dirigé par le Pr Daniel Laliberté, porte le mandat de la réflexion et de la formation quant aux enjeux relatifs à la place de la dimension religieuse dans la vie humaine au sein d'une société pluraliste en pleine sécularisation. Depuis sa création, le département porte essentiellement deux missions complémentaires, chacune étant assurée par une section à l'intérieur de ce département.

La section « Sécularisation, pluralisme et transmission de la foi » s'intéresse aux enjeux liés à la religion en général, et plus particulièrement aux questions relatives à la proposition, resp. la transmission de la foi dans une société pluraliste et sécularisée. Le premier volet de son travail découle directement du contexte de modification des rapports entre l'Église et l'État, entraînant notamment la fin de l'enseignement religieux scolaire. La section Sécularisation, pluralisme et transmission de la foi s'est vu confier la coordination de la réflexion et de la formation liées à l'implantation de pratiques catéchétiques nouvelles pour les communautés catholiques du Luxembourg. De façon plus particulière, en 2015, dans le contexte d'une

certaine urgence, cette équipe de travail pluridisciplinaire a rédigé un essai à l'intention des responsables de l'Église du Luxembourg, intitulé : « Questions pour un Synode – le point de vue de la catéchèse » ainsi que les *Orientations diocésaines pour la catéchèse et l'initiation chrétienne* – version pour approbation. De plus, elle a proposé aux différentes instances concernées des activités de formation dans le domaine de la catéchèse ; elle a participé à l'élaboration et à l'animation de Forums régionaux sur l'avenir de l'Église au Luxembourg, a accompagné quelques équipes pastorales désireuses de vivre une démarche globale de



construction d'un projet catéchétique et amorcé un travail de relecture critique du processus, engageant une dynamique de méta-réflexion en vue de l'implantation d'une recherche-action. Dans ce contexte, elle a commencé à développer un programme de formation fondamentale pour les bénévoles engagés dans différents services de l'Église et toute personne inté-



ressée. La section a commencé à tisser des liens avec d'autres instances locales, nationales et internationales afin de poursuivre la recherche dans le domaine de la théologie catéchétique. De même, les membres de l'équipe ont participé à des colloques, symposiums et autres forums de réflexions.

Le parcours de la formation de la pastorale des funérailles, commencé avant la fondation de la LSRS, est rattaché à cette section. Comportant douze journées de formation, des stages en paroisse et un travail en groupe, il s'étend sur deux années. Une trentaine de personnes issues de 6 communautés pastorales ont suivi cette formation.

La section « Pratique des textes fondateurs » constitue l'espace pour déployer un fécond dialogue entre les grandes traditions religieuses présentes au Luxembourg, et notamment les traditions monothéistes qui s'appuient sur une importante tradition scripturaire. Comme premier chantier, la section se consacre à répondre à un besoin explicite de l'Église catholique en développant un *Master's Program in Biblical Pastoral Ministry*, programme international destiné à des personnes désignées pour coordonner la pastorale biblique dans leur Église particulière ou leur congrégation. Il est évident qu'un tel programme inclut des modules concernant les relations avec les autres religions et leurs textes fondateurs.

2.2. Le Département « Responsabilité publique »

Le Département « Responsabilité publique » se met au service de la cause humaine ; s'adressant à des agents moraux, il a l'ambition de clarifier des responsabilités et de dégager des perspectives pour agir de façon éthiquement responsable. Ses champs de recherche et d'enseignement sont l'éthique de la paix, l'éthique des finances et le rapport entre citoyenneté démocratique et identités religieuses. À cette fin, le département développe sous la direction du Pr Gerhard Beestermöller et avec la collaboration du Dr Christian Doude van Troostwijk deux programmes de formation et ses activités de recherche.

Il est développé en collaboration avec la Fédération biblique catholique et différentes institutions universitaires, notamment africaines. Dans le cadre du développement de ce programme deux professeurs et le directeur de la LSRS ont participé à un colloque organisé par la Catholic University of Eastern Africa



en février 2015. La LSRS a aussi organisé un colloque international sur le thème de la Sacramentalité de la Parole qui s'est tenu à Luxembourg en janvier 2016. Les actes de ces deux événements sont en cours d'édition.

Les publications des chercheurs sont signalées sur le site internet de leur département.

Le futur programme de *Master in Theological Peace Ethics* est un programme de formation continue ; il s'adresse à la société civile, p. e. aux agents sociaux, politiques et ecclésiastiques. Outre l'acquisition de connaissances scientifiques, il développe des compétences indispensables pour articuler de façon autonome et théologiquement responsable des jugements éthiques dans le domaine de la construction de la paix. Le futur programme de *Master in Financial Responsibility Studies* est un programme interdisciplinaire qui se nourrit des traditions philosophiques et théologiques. La formation vise à transmettre des compétences pragmatico-argumentatives, permettant aux étudiants issus de secteurs divers (finance, éducation, non-profit, politique) de mettre la réflexion critique sur la finance en relation avec les processus stratégiques et décisionnels dans lesquels ils sont engagés.

Dans le domaine de l'éthique de la paix, le Pr Beestermöller est engagé dans quatre projets thématiques : a) Comment libérer la tradition de la « guerre juste » de ses implications prémodernes pour la faire évoluer de manière pertinente ? b) Deux projets interdisciplinaires et d'envergure internationale cherchant à répondre à la question : quelles valeurs détermineront la politique intérieure et extérieure commune de l'Union Européenne. c) Un projet de dialogue islamo-chrétien en coopération avec l'Institut für Theologie und Frieden de Hambourg qui cherche à trouver, dans les sources normatives de l'Islam, des réponses aux défis actuels. Quant au Dr Doude van Troostwijk, il est responsable du programme de recherche « Philosophies, Theologies and Ethics of Finance », envisageant à partir d'une déconstruction des croyances socio-culturelles financières la conceptualisation d'une éthique fondamentale correspondante. Pour 2017 il prévoit la publication d'une monographie : *Money-theism*, et d'un volume collectif qu'il dirige : *Fondements philosophiques pour une éthique financière*. Les publications des chercheurs sont signalées sur le site internet de leur département.

Le département a aussi organisé une série d'« executive lunches » et de conférences-séminaires au sujet de l'éthique de la paix et de l'éthique des finances. Les

2.3. Le Service de la formation permanente

Suivant sa mission première d'accompagnement des agents pastoraux, le Service de la formation permanente a décliné, sous la direction de Mme Sylvie Schares, son programme de formation annuel autour du thème de l'espérance (approche interdisciplinaire à la croisée de la théologie, philosophie de l'éthique, de la psychologie et pastorale) et de celui de la gestion de zones pastorales élargies. 6 sessions comptabilisant 338 inscriptions ont ainsi rassemblé 156 participants, laïcs et clercs.

En accord avec le programme de formation et d'intégration des agents pastoraux venant de l'étranger élaboré en 2014, une série de 12 sessions obligatoires a été organisée à l'intention des 22 collaborateurs concernés. Ces sessions ont repris le programme de



collaborateurs du département ont participé à différents congrès au Luxembourg et à l'étranger. Rappelons que le Pr Beestermöller est membre du Conseil d'administration de la Deutsche Stiftung Friedensforschung, du conseil scientifique et du « curatorium » de l'Institut für Theologie und Frieden (Hambourg), et du comité éthique des Hôpitaux Robert Schuman (Luxembourg). Le Dr Doude van Troostwijk est membre de l'EA4378 (Section de recherche Sociologie des Religions et Éthique Sociale) à l'Université de Strasbourg, de la Société Francophone de la Philosophie de la Religion, du conseil scientifique de l'Unilib (Association théologique libérale) et de la Société d'études kantienne de langue française.

formation pastoral général, tout en y ajoutant des rencontres, visites et des modules spécifiques à la connaissance du diocèse et au fonctionnement administratif des paroisses.

La formation permanente pour la pastorale spécialisée (monde hospitalier, gériatrie, personnes handicapées, etc.) a offert entre autres un parcours théorique et réflexif sur les thèmes de la démence et de la mort. Il y a eu 4 sessions, auxquelles 79 participants étaient inscrits.

L'Institut de pédagogie religieuse a proposé un programme de 11 sessions de formation continue et une conférence annuelle à laquelle 120 personnes ont pris part.

Faisant à présent partie de l'institution académique LSRS, le Service de la formation permanente a élargi de ce fait sa mission tant au niveau de son offre que



de son public cible. Il s'ouvre ainsi aux professionnels externes intéressés, et proposera une offre académique ou à la carte de cours diplômants ou qualifiants dans le domaine de la religion et de l'interaction entre religion et société. Le congrès (en collaboration avec le diocèse de Trèves) qui s'est tenu du 18 au 20 novembre 2015 et rassemblant 27 responsables en matière de prévention d'abus sexuels en milieu ecclésial venant de 14 pays européens, a marqué cette ouverture à la collaboration internationale et à l'échange de best practices.

2.4. Le Service de la formation des adultes

Conformément à sa mission de faire le lien entre l'enseignement et la recherche académiques ainsi que la société, la LSRS (Centre Jean XXIII) intègre aussi la formation des adultes.

Jusqu'au 15 septembre 2015, cette mission était assurée par l'a.s.b.l. ErwuesseBildung que l'Archevêché subventionne par des moyens logistiques, matériels et des ressources humaines. À partir de cette date, le Service de la formation des adultes est une partie intégrante de la LSRS ; une nouvelle convention assure et redéfinit la coopération avec l'« ErwuesseBildung a.s.b.l. ».

Sous la direction du Pr Wolfgang Fleckenstein, la formation des adultes de la LSRS élabore un programme soutenant les personnes qui cherchent à assumer et développer l'organisation de leur vie tant personnelle que sociale de manière consciente et responsable. Elle adopte une perspective intégrale de la personne humaine comprenant de manière explicite les dimensions religieuse et spirituelle. Dans ses prestations, le développement des compétences médiatiques est primordial, étant donné l'importance d'un usage compétent, conscient et critique des différents médias et technologies qui sont aujourd'hui à la portée de chacun.

En 2015, le Service de la formation des adultes a proposé en coopération avec l'« ErwuesseBildung » 58 événements de formation dans le domaine des médias, d'une durée totale de 712 heures, rassemblant en tout 807 participants. Les activités dans le domaine de l'art, de la culture, de la religion et de la



spiritualité ont attiré 3.498 participants pour un total de 1.762 heures. L'« ErwuesseBildung » promeut des médias pédagogiques (livres, films, supports informatiques), gère des médiathèques et des points de vente. Rappelons que l'EwB dispose d'une médiathèque en ligne. S'y ajoutent des sessions, cours et événements éducatifs.

À titre d'exemple, retenons les cinq journées de formation pour devenir Guide du patrimoine ecclésial, réalisées en différents hauts-lieux du patrimoine religieux du Grand-Duché et à Trèves : seize personnes ont obtenu le certificat, délivré après évaluation.



Retenons, en guise d'exemple d'activité culturelle et religieuse, l'exposition des tableaux d'un « Chemin de croix » conçu par Maggy Masselter au « Konschteck » de l'« ErwuesseBildung ». Les quatre journées de vie et de foi (« Liewens- a GlawensDeeg ») – qui forment entretemps un point de repère dans le programme – étaient vouées, cette année, à la « quête du temps précieux » (« Op der Sich no der wäertvoller Zäit »). Diverses activités concernaient des questions du dialogue interreligieux, notamment le programme « Fit-für-Vielfalt ».

Une attention particulière est dévolue à la préparation au mariage. Rattaché au Centre Jean XXIII depuis 2013, ce service connaît une légère augmentation de la demande. Ainsi 229 couples (2014 : 219 couples) ont suivi les formations offertes en différentes langues (français : 88 ; luxembourgeois : 105 ; portugais : 36) ; de plus 36 couples ont assisté à des ateliers thématiques portant sur la préparation de la célébration liturgique, la communication conjugale, la planification familiale, les aspects juridiques du mariage. Ces ateliers constituent des formations supplémentaires.

2.5. La bibliothèque de la LSRS

Les origines de la bibliothèque du Séminaire remontent à la fondation du Séminaire en 1845. L'accroissement de ses collections pendant les 170 ans passés suit son histoire mouvementée qui a connu surtout trois sites – au centre ville (près de l'église des Jésuites, par après la cathédrale), au Limpertsberg et au Weimershof, sans oublier le refuge qu'elles ont trouvé au « Teschen-Mühle » pendant la Deuxième guerre mondiale.

Son premier but fut la mise à disposition d'une documentation philosophique et théologique pour la formation du clergé autochtone ; dans cette ligne la BSL a relevé le défi, dès 1970, de constituer un centre de documentation pour les étudiants à l'Institut catéchétique, ensuite l'Institut de pédagogie religieuse. Dès à présent, elle met en place une documentation scientifique pour les programmes de recherche en pastorale biblique, en éthique des finances et en éthique de la paix, ainsi que pour les questions de religion et société.

2.6. Le Service de la supervision

Le Centre Jean XXIII accueille aussi le Service de la supervision de l'Archevêché, à la disposition des agents pastoraux ainsi que des enseignants de reli-

En plus de ces sessions de préparation au mariage, 25 bénévoles ont suivi une formation continue comme animateurs. En 2015, ce service a été intégré dans le Service de la formation des adultes ; il a élargi son objectif et changé d'appellation : Yes2family développera à l'avenir une offre variée pour soutenir les couples qui désirent fonder une famille et ceux qui rencontrent des difficultés sur leur chemin. Un nouveau site internet permet de s'informer sur toutes les activités proposées.



Des dons et héritages lui ont permis de constituer e. a. des collections de publications luxembourgeoises (sans doute la deuxième en importance au pays), de livres anciens (conservant le patrimoine de bibliothèques dissoutes lors de la révolution française), de livres d'art et de l'histoire de la seconde guerre mondiale. La boucle avec les origines de la BSL se ferme maintenant avec l'acquisition récente de la bibliothèque personnelle du vicaire apostolique J.-Th. Laurent, fondateur du Séminaire. Les collections de la BSL (environ 150.000 volumes) sont répertoriées dans BibNet, le catalogue collectif des bibliothèques informatisées de Luxembourg, et ceci depuis 1987. Le Pr Tom Osborne est le responsable de la bibliothèque.

En 2015, 24 personnes ont profité de ce service, soit dans une supervision en groupe, soit dans une supervision individuelle ; de plus 4 groupes (45 personnes) ont tiré avantage d'un accompagnement professionnel.

3. Les structures d'accueil du Centre Jean XXIII – Grand Séminaire

Le Centre Jean XXIII a été conçu pour héberger et former des futurs prêtres et aussi comme centre de rencontre diocésain. Différents conseils, associations et commissions diocésains y tiennent leur réunion ou invitent à des conférences. Citons par exemple le Conseil presbytéral, la Commission Justice & Paix ou encore la Conférence Saint-Yves, l'association luxembourgeoise des juristes catholiques.



Depuis 2015, il s'ouvre à des organismes externes, notamment aux autres cultes conventionnés et à la Sacred Heart University. La communauté anglicane y a établi ses bureaux pendant qu'elle aménage son centre paroissial et les étudiants en master de la SHU y sont logés. Pour autant qu'elles soient disponibles, le Centre Jean XXIII met ses structures à disposition d'autres demandeurs.

Toutes activités confondues, il a accueilli 11.681 personnes, compté 570 réunions pour un total de 2.223 heures sur 214 jours. Pour y arriver, il a fallu

restructurer et développer tant le service technique que les services d'accueil. La gérance est assurée par M. Claude Holper et son équipe.

Le service technique a élargi et réorganisé son équipe pour assurer la propreté à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment. Il a géré la rénovation de certaines salles, amélioré la présentation des espaces verts et équipé les structures du matériel technique adapté (sonorisation, projecteur sans fil, grands écrans plasma, wifi accessible dans tous les espaces). Le site internet du Centre Jean XXIII a été remodelé sur la plateforme de l'archidiocèse ; il informe sur les différentes activités qui ont lieu dans nos locaux et tient à la disposition des visiteurs les formulaires dont ils pourraient avoir besoin, notamment pour la location des salles.

Pour assurer un service de restauration professionnel, flexible et de haute qualité répondant à des besoins variés (repas, buffets, réceptions, pauses-café, etc.), une convention de coopération a été signée au début de l'année avec un partenaire du secteur social, Yolande coop. Cet atelier protégé a fourni les différents repas d'avril à décembre 2015 ; au total il a servi 6.234 consommations. Cependant Yolande coop. n'a pu obtenir l'agrément pour établir un atelier protégé dans les locaux du Centre Jean XXIII, condition nécessaire pour fournir un si haut nombre de prestations. C'est pourquoi, le 17 décembre, le Centre Jean XXIII a signé une convention avec un nouveau partenaire pour la restauration, l'a.s.b.l. ProActif, qui œuvre pour la réinsertion professionnelle des chômeurs. À partir du 1^{er} janvier 2016, une équipe dynamique de ProActif assure la préparation et le service des repas sous la direction de M. Bruno Charton.

4. Un centre vivant !

Comment conclure ? Les temps, la société, le monde et l'Église changent. Face aux défis que la société, l'Église, ses agents pastoraux, tous les acteurs de la vie sociale, culturelle, économique ou politique doivent relever dans un monde éclectique et glo-

balisé, le Centre Jean XXIII se montre – grâce à une équipe engagée, dynamique et diversifiée – un partenaire de choix, capable d'innover dans les domaines de la recherche, de la formation et du dialogue.

Partie B : Les rapports financiers pour l'exercice 2015

Comptes consolidés révisés
de l'Archevêché

1. Rapport de l'Économe général sur les comptes annuels consolidés de l'Archevêché clôturant au 31 décembre 2015 et approuvés par le Conseil pour les affaires économiques

1. Introduction

Pour la quatrième année consécutive, l'Archevêché publie ses comptes annuels consolidés établis selon les principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg.

La publication de ces comptes vise à amener la transparence sur les moyens propres dont dispose l'Archevêché au Luxembourg pour remplir sa mission et assurer sa pérennité.

Ces moyens propres proviennent essentiellement des activités économiques exercées par l'Archevêché à travers ses participations dans le groupe média (Saint-Paul Luxembourg S.A.) et de la gestion de son patrimoine immobilier exercée principalement à travers les sociétés Lafayette S.A. et Maria Rheinsheim S.A.

L'établissement et la publication d'une situation financière consolidée de l'Archevêché est une initiative purement volontaire. Aucune obligation légale n'y contraint l'Archevêché.

Le Conseil pour les affaires économiques – ayant dans ses attributions, suivant le Code de droit canonique, l'approbation des recettes et des dépenses pour l'année écoulée – a dans sa séance du 27 mai 2016 approuvé les comptes consolidés au 31 décembre 2015 qui sont repris ci-après.

2. Quelques explications sur le contexte des comptes consolidés

Pour pouvoir interpréter correctement ces comptes annuels consolidés, il est important de préciser les **différentes activités exercées** par l'Archevêché :

1. Ses activités directes concernent l'action pastorale.
2. Au niveau de ses activités indirectes à travers des sociétés commerciales, l'Archevêché est actif dans les domaines suivants :
 - a. l'édition, l'impression et la vente de journaux et de livres, l'exploitation d'imprimeries et de librairies, la publicité et la communication, ainsi que toutes activités d'émission et de production dans le domaine de l'audiovisuel et de la radiodiffusion ;
 - b. l'achat, la vente, la gestion simple, la gestion en tant que syndic et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, pour son propre compte ou pour compte de tiers.

Un premier aspect important dans l'élaboration des comptes consolidés concerne le **périmètre de consolidation** qui détermine l'ensemble des sociétés dont les résultats sont inclus dans les comptes consolidés en annexe.

Ce périmètre de consolidation est décrit dans la note 2 des comptes annuels consolidés. En résumé, via sa participation dans la société Lafayette S.A., l'Archevêché détient des intérêts dans différentes sociétés dont le principal ensemble est le groupe média autour de Saint-Paul Luxembourg S.A.

Les autres organisations catholiques (congrégations religieuses, Grand Séminaire, etc.) et les fabriques d'église présentes sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ne font pas et ne peuvent pas faire partie du périmètre de consolidation de l'Archevêché, car ce dernier n'a pas de contrôle direct sur ces entités.

La consolidation comptable a pour but de regrouper les résultats et le patrimoine de l'ensemble des sociétés tombant dans le périmètre de consolidation, de sorte que tous les avoirs et dettes des différentes sociétés consolidées se trouvent repris dans un seul bilan. Il en va de même pour le compte de résultat consolidé qui reprend, du point de vue financier, l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'année 2015.

3. Le résultat net consolidé et son évolution par rapport à 2014

Le groupe consolidé Archevêché a clôturé l'exercice 2015 avec un bénéfice total consolidé d'EUR 5.288.719,38 (part du groupe : EUR 5.293.172,32) contre un bénéfice consolidé en 2014 d'EUR 2.624.367,44 (part du groupe : EUR 2.629.722,72). Ceci correspond à une augmentation du résultat consolidé d'EUR 2.664.351,94.

Le doublement du bénéfice par rapport à 2014 provient de l'évolution des résultats des deux composantes du groupe : le sous-groupe Lafayette S.A. et l'entité Archevêché.

Avec une augmentation de son bénéfice consolidé d'EUR 1.960.724,15 (+ 38,1%), le sous-groupe Lafayette a représenté 73,6 % de l'augmentation du résultat du groupe Archevêché. L'entité Archevêché, quant à elle, a pu réduire son déficit d'EUR 703.627,79 (baisse de 27,9 %), ce qui a représenté les 26,4 % restants de l'augmentation du résultat du groupe par rapport à 2014.

La conjonction de ces deux variations de résultat de, en arrondi, respectivement 38 % et 28 %, a ainsi permis l'augmentation d'un peu plus de 100 % du bénéfice consolidé.

4. L'évolution des produits et des charges par rapport à l'exercice 2014

Au niveau des produits, les baisses les plus importantes concernent

- le chiffre d'affaires qui baisse d'EUR 3.500.019,72 pour s'établir à EUR 66.803.378,34.



L'activité « travaux d'imprimerie » enregistre ici la baisse absolue la plus importante suivie de l'activité « organes de presse et éditions » (cf. note aux comptes 13).

- les produits exceptionnels qui baissent d'EUR 597.532,97 pour s'établir à EUR 1.740.120,21.

Ces deux composantes représentent la majeure partie de la baisse du total des produits d'EUR 4.135.569,20 par rapport à 2014.

Le total des **charges** (hors résultat de l'exercice) baisse d'EUR 6.799.921,14 pour s'établir à EUR 67.365.138,41 pour l'exercice 2015.

Mise à part la baisse d'EUR 1.984.847,32 du poste « autres charges d'exploitation », qui en 2014 était fortement impacté par une charge non récurrente (cf. note aux comptes 8.2.), les baisses de charges les plus importantes en valeur absolue concernent :

- les frais de personnel qui baissent d'EUR 1.678.033,97 comparés à l'exercice précédent ;
- les consommations de marchandises, matières premières et consommables qui baissent d'EUR 1.125.397,43 ;
- les charges exceptionnelles qui baissent d'EUR 846.573,67 par rapport à 2014 (cf. note aux comptes 15) ;
- les corrections de valeur sur immobilisations financières qui baissent d'EUR 477.445,- (correction de valeur exceptionnelle en 2014).

5. Les fonds dédiés

Afin d'assurer la transparence sur les fonds reçus de tiers et de respecter la volonté légitime des légataires ou donateurs, l'Archevêché a opté en 2013 pour l'inscription de ces fonds dédiés sous une rubrique séparée du passif du bilan.

Les actifs correspondant à ces fonds dédiés sont composés de biens immobiliers et de fonds reçus destinés à être affectés à certaines activités effectuées par l'Archevêché ou auxquelles celui-ci apporte son soutien.

Le montant des fonds dédiés inscrits au passif s'élève au 31 décembre 2015 à EUR 4.293.351,64.

Les deux composantes majeures de ce montant sont (cf. note aux comptes 9) :

- EUR 2.552.745,72 dédiés à MISSIO Luxembourg
- EUR 804.055,56 dédiés à l'éducation des jeunes

Pour les raisons expliquées en note 9, l'Archevêché a décidé en 2013 de renseigner le patrimoine lié à MISSIO à l'actif sous les rubriques appropriées et au passif sous la rubrique « fonds dédiés ».

Les responsables de MISSIO Luxembourg sont comptables et responsables de l'utilisation et de la gestion des postes à l'actif du bilan représentant ces fonds dédiés : avoirs en banque et patrimoine immobilier.

6. Fonds propres et dettes non subordonnées

Les fonds propres ont augmenté d'EUR 5.287.309,52 par rapport au 31 décembre 2014 pour s'établir à EUR 99.221.283,88.

Les dettes non subordonnées ont baissé d'EUR 6.979.934,46 par rapport au 31 décembre 2014 pour s'établir à EUR 38.750.387,88 au 31 décembre 2015.

Les trois composantes majeures des dettes non subordonnées au 31 décembre 2015 sont :

1. les dettes liées à la fiscalité et à la sécurité sociale pour EUR 18.087.769,76 (46,7 % du total) ;
2. les dettes envers des établissements de crédit pour EUR 12.074.971,46 (31,2 % du total) ;
3. les autres dettes pour un montant d'EUR 5.423.084,82 (14,0 % du total).

Ad 1. :

Les Impôts différés représentent avec EUR 15.433.745,12 la majeure partie de ce montant (cf. note aux comptes 4.2.g) et 11.1.).

Ad 3. :

Ce poste comprend à hauteur d'EUR 3.885.259,47 des prêts reçus de la part d'un organisme poursuivant des activités diverses dans l'esprit de l'Archevêché (cf. note aux comptes 11.2.).

7. Perspectives financières pour l'avenir

La convention signée le 26 janvier 2015 entre l'Archevêché et le Ministère des Cultes fixe dans ses articles 7 et 16 les modalités et le montant de l'enveloppe financière qui sera accordée à l'avenir à l'Église catholique. Nous partons du principe que le projet de loi qui mettra en œuvre ce type de dispositions pour l'Église catholique et les autres communautés religieuses conventionnées sera voté par la Chambre des Députés au cours du 2^e semestre 2016. Nous prévoyons que, dès l'exercice 2016 et de façon croissante dans les exercices suivants, cette nouvelle convention augmentera sensiblement les charges que l'Archevêché devra financer par ses propres moyens. Toutes les nouvelles embauches de prêtres, diacres et laïcs au service de l'Église seront en effet faites directement sur le budget de l'Archevêché qui supportera l'intégralité des charges de personnel.

Dans tous les domaines d'activité du groupe Archevêché, dans le domaine de la pastorale, de l'immobilier et des médias, nous devons par conséquent continuer et intensifier nos efforts dans la recherche aussi bien d'économies que de sources de croissance et de résultat dans le domaine commercial. Parallèlement, les appels aux dons et les activités de levées de fonds par la Fondation Sainte Irmine devront aussi être développés.

Marc Wagener, Économiste général

2. Rapport d'audit

Au Conseil pour les affaires économiques de l'Archevêché de Luxembourg

Rapport sur les comptes annuels consolidés

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de l'Archevêché de Luxembourg, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2015, le compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de l'Économe général pour les comptes annuels consolidés

L'Économe général est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des comptes annuels consolidés, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil pour les affaires économiques et l'Économe général, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les comptes annuels consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Archevêché de Luxembourg au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de l'Économe général sur les comptes annuels consolidés est en concordance avec les comptes annuels consolidés.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 1^{er} juin 2016

François Mousel



PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 – TVA LU25482518

3. Archevêché de Luxembourg – Comptes consolidés 2015

Archevêché de Luxembourg
 Bilan consolidé au 31 décembre 2015 exprimé en EUR

	Note(s)	2015	2014
ACTIF			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	4.2,5		
Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux		349.961,91	494.092,91
Frais de recherche et de développement		14.165,74	21.248,62
Mali de fusion		139.807,63	186.410,63
		503.935,28	701.752,16
Immobilisations corporelles	4.2,5		
Terrains et constructions		130.293.951,80	131.236.746,59
Installations techniques et machines		1.056.337,00	1.395.869,00
Autres installations, outillage et mobilier		613.187,74	623.965,12
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		191.927,91	181.066,07
		132.155.404,45	133.437.646,78
Immobilisations financières	4.2,5,6		
Parts dans des entreprises liées	6	1,00	1,00
Parts dans des entreprises avec lesquelles le Groupe a un lien de participation	7	167.944,34	103.466,46
Participations	6	2,00	31.252,00
Titres ayant le caractère d'immobilisations		1.000,00	258.250,00
Prêts et créances immobilisées		9.096,88	4.696,88
		178.044,22	397.666,34
		132.837.383,95	134.537.065,28
Actif circulant			
Stocks	4.2		
Matières premières et consommables		584.088,99	735.187,02
Produits et commandes en cours		22.999,48	20.733,63
Produits finis et marchandises		364.589,01	374.399,10
		971.677,48	1.130.319,75
Créances	4.2		
Créances résultant de ventes et prestations de services - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		6.105.965,96	7.233.826,30
Créances sur des entreprises liées - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		22.426,46	21.829,46
Créances sur des entreprises avec un lien de participation - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1.484.662,26	1.060.023,07
Autres créances - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1.986.687,32	2.406.340,78
		9.599.742,00	10.722.019,61
Valeurs mobilières		751.782,71	599.056,97
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		10.370.086,85	8.095.318,86
		21.693.289,04	20.546.715,19
Comptes de régularisation	4.2	216.705,38	270.269,41
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		154.747.378,37	155.354.049,88

Les notes figurant en annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Archevêché de Luxembourg
Bilan consolidé au 31 décembre 2015 exprimé en EUR

	Note(s)	2015	2014
PASSIF			
Fonds propres			
Fonds propres initiaux	8.1	25.571.398,75	25.571.398,75
Résultats reportés		100.582.570,23	103.101.803,99
Réserves de consolidation		-34.708.220,60	-39.851.314,28
Résultat de l'exercice (part du Groupe)		5.293.172,32	2.629.722,72
Plus-values immunisées	8.2	2.482.363,18	2.482.363,18
		99.221.283,88	93.933.974,36
Intérêts minoritaires			
Parts des minoritaires dans les capitaux propres	3.2	2.173.660,30	2.179.015,58
Résultat de l'exercice (part des minoritaires)		-4.452,94	-5.355,28
		2.169.207,36	2.173.660,30
Provisions			
Provisions pour pensions et obligations similaires		22.000,00	22.000,00
Autres provisions	10	4.682.974,92	3.836.275,17
		4.704.974,92	3.858.275,17
Fonds dédiés			
	9	4.293.351,64	4.200.743,58
Dettes non subordonnées			
Emprunts obligataires			
Emprunts non convertibles			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		0,00	283.533,52
Dettes envers des établissements de crédit			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		5.447.947,24	7.579.136,53
- dont la durée résiduelle est supérieure à un an		6.627.024,22	8.452.560,06
Dettes sur achats et prestations de services			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		2.137.546,60	2.865.461,05
Dettes envers des entreprises avec un lien de participation			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1.027.015,24	1.443.776,07
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale			
- dettes fiscales		1.357.919,45	1.623.875,78
- dettes au titre de la sécurité sociale		1.296.105,19	1.478.039,70
Impôts différés	11.1	15.433.745,12	15.597.354,31
Autres dettes			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	11.2	5.423.084,82	6.406.585,32
		38.750.387,88	45.730.322,34
Comptes de régularisation			
	4.2,12	5.608.172,69	5.457.074,13
TOTAL DU BILAN (PASSIF)		154.747.378,37	155.354.049,88

Les notes figurant en annexes font partie intégrante des comptes consolidés.



Archevêché de Luxembourg
 Compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2015 exprimé en EUR

	Note(s)	2015	2014
CHARGES			
Consommation de marchandises et de matières premières et consommables		7.959.637,60	9.085.035,03
Autres charges externes		19.499.013,75	19.698.890,18
Frais de personnel	14		
Salaires et traitements		29.970.971,19	31.415.038,77
Charges sociales couvrant les salaires et traitements		3.368.847,06	3.562.007,98
Pensions complémentaires		183.775,60	224.502,01
Autres Charges sociales		354,67	433,73
		33.523.948,52	35.201.982,49
Corrections de valeur			
- sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	5	3.912.309,31	4.195.807,62
- sur éléments de l'actif circulant		504.418,36	390.490,19
		4.416.727,67	4.586.297,81
Autres charges d'exploitation	8.2	1.488.650,53	3.473.497,85
Corrections de valeur sur immobilisations financières	5	13.749,00	491.194,00
Corrections de valeur sur éléments financiers de l'actif circulant		31,22	0,00
Intérêts et autres charges financières			
- autres intérêts et charges		251.865,06	416.616,57
Résultats des sociétés mises en équivalence		0,00	126.452,10
Charges exceptionnelles	15	95.227,15	941.800,82
Impôts sur le résultat		25.775,00	37.476,25
Autres impôts ne figurant pas sous le poste ci-dessus		90.512,91	105.816,45
Bénéfice de l'exercice		5.288.719,38	2.624.367,44
dont attribuable au groupe		5.293.172,32	2.629.722,72
attribuable aux intérêts minoritaires	3.2	-4.452,94	-5.355,28
TOTAL DES CHARGES		72.653.857,79	76.789.426,99

Les notes figurant en annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Archevêché de Luxembourg

Compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2015 exprimé en EUR

	Note(s)	2015	2014
PRODUITS			
Montant net du chiffre d'affaires	13	66.803.378,34	70.303.398,06
Variation des stocks de produits finis, et de produits et commandes en cours		-11.064,07	-41.178,69
Reprises de corrections de valeur			
- sur éléments de l'actif circulant		59.200,00	2.468,79
Autres produits d'exploitation		3.578.496,64	3.805.674,52
Produits des immobilisations financières		278.251,50	3.053,08
Autres intérêts et autres produits financiers			
- autres intérêts et produits financiers		24.866,30	40.935,52
Résultats des sociétés mises en équivalence		16.999,68	0,00
Produits exceptionnels	8.2, 16	1.740.120,21	2.337.653,18
Reprise sur impôts différés	17	163.609,19	337.422,53
TOTAL DES PRODUITS		72.653.857,79	76.789.426,99

Les notes figurant en annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

4. Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2015

Note 1 – Généralités

L'historique de la personnalité juridique de l'Archevêché de Luxembourg peut être retracé comme suit :

L'Évêché de Luxembourg a été érigé par la loi du 30 avril 1873. Une loi du 30 avril 1981 lui a conféré la personnalité juridique. Il est depuis lors constitué en tant que personne juridique de droit public. Le 23 avril 1988, l'Évêché de Luxembourg est élevé au rang et à la dignité d'un Archevêché. L'Archevêché de Luxembourg (numéro d'identité : 18735400025) est établi à Luxembourg-Ville au n° 4, rue Génistre.

La structure territoriale de l'Archevêché recoupe le même territoire que l'Archidiocèse de Luxembourg.

L'Archevêché de Luxembourg détient 100 % des actions de la société Lafayette S.A. L'Archevêché et les sociétés qu'il détient directement et indirectement (le Groupe Archevêché) sont principalement actifs dans les domaines suivants :

1. L'Archevêché de Luxembourg est directement actif dans l'action pastorale.
2. Au niveau de ses activités indirectes à travers des sociétés commerciales, le Groupe Archevêché est actif dans les domaines suivants :
 - a. l'édition, l'impression et la vente de journaux et de livres, l'exploitation d'imprimeries et de librairies, la publicité et la communication, ainsi que toutes activités d'émission et de production dans le domaine de l'audiovisuel et de la radiodiffusion ;
 - b. l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, et ceci pour son propre compte ou pour compte de tiers.

L'Archevêché de Luxembourg n'a pas d'obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Dans un but de transparence et à l'initiative de l'Archevêque, des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été établis et rendus publics pour la première fois en 2013. L'établissement de ces comptes annuels consolidés est fait sous la responsabilité de l'Économiste général de l'Archevêché. Pour des besoins de transparence financière, la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales a été appliquée pour l'établissement de ces comptes consolidés.

L'exercice social débute le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

Note 2 – Périmètre de consolidation

Les entités juridiques faisant partie du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- (1) Archevêché de Luxembourg
- (2) Lafayette S.A. (100 %) gestion patrimoniale, prise de participations
- (3) Saint-Paul Luxembourg S.A. (100 %) édition, impression et vente de journaux, périodiques et livres
- (4) Libo S.A. (100 %) exploitation de librairies
- (5) Société Maria Rheinsheim S.A. (95,188 %) société immobilière
- (6) Simon Pierre S.A. (100 %) gestion immobilière
- (7) Immo Bruyères S.à.r.l. (anc. Reliure Saint-Paul) (100 %) location immobilière
- (8) Carrefour S.A. (95,188 %) location immobilière
- (9) régie.lu S.A. (100 %) régie publicitaire
- (10) Société Européenne de Communication Sociale S.à.r.l. « Radio Latina » (80,50 %) exploitation d'émetteurs de radiodiffusion
- (11) Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise S.à.r.l. « ex DNR » (49,99 %) exploitation de fréquences de radiodiffusion
- (12) Infomail S.A. (45 %) commercialisation et diffusion d'imprimés et d'articles publicitaires
- (13) Régie Immobilière S.à.r.l. (50 %) commercialisation d'annonces immobilières
- (14) HR Communication S.A. (50 %) agence de communication dans le domaine des ressources humaines
- (15) Luxmediahouse S.A. (50 %) régie publicitaire

Toutes ces entités juridiques ont leur siège social au Luxembourg.

Les sociétés (1) à (10) sont consolidées par la technique de l'intégration globale en tenant compte d'éventuels intérêts minoritaires et en respectant la notion que l'Archevêché exerce sur ces sociétés commerciales un contrôle au sens de la section XVI de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les sociétés (11) à (15), dans lesquelles l'Archevêché détient directement ou indirectement un pourcentage de contrôle compris entre 20 % et 50 % sont mises en équivalence.

Les participations mises en équivalence sont inscrites à l'actif à concurrence de la fraction des capitaux propres de l'entreprise associée représentée par cette participation à la date de clôture.

En accord avec l'article 317-1 (intérêt négligeable) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation :

- Mediapart S.A. (100 %), prises de participations
- Print Solutions S.à.r.l. (50 %), vente d'imprimés
- Videopress S.A. (39,38 %), productions audiovisuelles

Les autres organisations catholiques (congrégations religieuses, Grand Séminaire, etc.) et les fabriques d'église présentes sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ne font pas et ne peuvent pas faire partie du périmètre de consolidation de l'Archevêché, car ce dernier n'a pas de contrôle direct sur ces entités.

Note 3 – Structure et base de présentation des comptes consolidés

3.1 Écarts de première consolidation

La consolidation est effectuée en accord avec l'article 322(1) a) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les valeurs comptables des actions ou parts dans le capital des sociétés comprises dans la consolidation sont compensées par la fraction des capitaux propres des sociétés comprises dans la consolidation qu'elles représentent. Cette compensation se fait sur la base des valeurs comptables existant à la date à laquelle cette société est incluse pour la première fois dans la consolidation.

Les différences résultant de la compensation sont imputées, dans la mesure du possible, directement aux postes du bilan consolidé qui ont une valeur différente à leur valeur comptable. La différence qui subsiste sera traitée en accord avec les articles 333 et 334 de la loi modifiée du 10 août 1915. Depuis le 31 décembre 2014, il n'y a plus de différence de consolidation positive (goodwill) subsistant à l'actif du bilan.

3.2 Intérêts minoritaires

La part du capital des filiales consolidées par intégration globale détenue par des tiers, ainsi que la part qui revient à ceux-ci dans les réserves, les résultats reportés et les résultats de l'exercice sont repris sous le poste « intérêts minoritaires » au bilan consolidé et au compte de profits et pertes consolidé.

3.3 Élimination d'opérations entre sociétés consolidées

Les créances et dettes entre les sociétés incluses dans la consolidation ainsi que les produits et charges afférents aux opérations effectuées entre elles ont été éliminés.

Note 4 – Principes, règles et méthodes d'évaluation

4.1 Méthodes de conversion

Le bilan consolidé et le compte de profits et pertes consolidé de l'Archevêché sont exprimés en euros (EUR). Les comptes annuels des sociétés consolidées sont exprimés dans la même devise.

À l'exception des immobilisations incorporelles et corporelles et des titres de participation qui sont maintenus au taux historique, tous les actifs et dettes en devises étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges, en devise autre que l'EUR, sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les bénéfices et les pertes de change réalisés, ainsi que les pertes de change non réalisées, sont enregistrés au compte de profits et pertes consolidé.

4.2 Résumé des principales règles d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par l'Économiste général de l'Archevêché.

La préparation des comptes consolidés implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi à l'Archevêché d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes consolidés de la période durant laquelle les hypothèses ont changé. L'Archevêché estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes consolidés donnent ainsi une image fidèle de sa situation financière et de ses résultats.

L'Archevêché fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Les principales règles d'évaluation adoptées par l'Archevêché sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût d'acquisition et amorties sur les durées suivantes :

	Durée d'amortissement
Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires acquis à titre onéreux	3 à 50 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans
Mali de fusion	10 ans

Lorsque l'Archevêché considère qu'une immobilisation incorporelle subit une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan consolidé à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées. Les corrections de valeur sont pratiquées suivant la méthode de l'amortissement linéaire. Pour les acquisitions faites pendant l'exercice, les dotations aux amortissements couvrent douze mois ou six mois selon que l'acquisition a eu lieu pendant la première moitié ou pendant la seconde moitié de l'exercice.

Les taux d'amortissement utilisés pour les immobilisations corporelles sont les suivants :

	Taux d'amortissement
Constructions :	2 % à 20 %
Installations techniques et machines :	6,5 % à 30 %
Autres installations, outillage et mobilier :	10 % à 33,33 % *
(* 0 % pour les œuvres d'art)	



Lorsque l'Archevêché considère qu'une immobilisation corporelle subit une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est actée de manière à refléter cette perte potentielle. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les immobilisations en cours ne sont pas amorties.

Lors de diverses réorganisations des sociétés détenues par l'Archevêché sur les dernières années, des réévaluations ont été faites dégageant des plus-values latentes. Dans la mesure du possible, ces plus-values latentes ont été affectées au moment des différentes réorganisations aux bâtiments et terrains sous-jacents ayant dégagé celles-ci.

Les mêmes règles d'amortissement et de valorisation que pour les actifs sous-jacents s'appliquent à ces plus-values latentes.

Au cours de l'exercice, l'Archevêché a reçu par acte de donation assortie de charges et obligations, un ensemble de biens immobiliers situé au Luxembourg. Ce bien est inscrit à l'actif pour son coût d'acquisition augmenté de la charge estimée correspondant aux obligations spéciales de l'acte de donation. À l'actif le bien immobilier est amorti selon sa durée d'utilisation estimée. Les obligations reconnues au passif seront utilisées au fur et à mesure que l'Archevêché s'en décharge. Une partie des obligations spéciales ne prend effet que dans le cas d'un éventuel futur développement immobilier. Ces obligations éventuelles ne sont pas reconnues au passif.

c) Immobilisations financières

L'Archevêché comptabilise les parts dans des entreprises liées et les participations non consolidées à leur valeur d'acquisition. Des corrections de valeur sont actées lorsque les immobilisations financières présentent une dépréciation durable.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

d) Stocks

Les matières premières et consommables et les marchandises sont évaluées au prix de la dernière entrée.

Les produits en cours de fabrication et les produits finis sont comptabilisés à leur coût de revient. Les stocks font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la fin de l'exercice est inférieure au coût de revient.

e) Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées si leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

f) Fonds dédiés

Les fonds dits dédiés représentent des fonds ou biens d'origines diverses reçus essentiellement par legs ou donations et dédiés à une activité, une œuvre ou un autre but bien précis. Le capital et les revenus peuvent être utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été légués ou donnés.

Voir également note 9.

g) Impôts différés

Lors de diverses réorganisations des sociétés de l'Archevêché sur les dernières années, des réévaluations ont été faites dégageant des plus-values latentes. Dans la mesure du possible ces plus-values latentes ont été affectées au moment des différentes réorganisations aux bâtiments et terrains sous-jacents ayant dégagé celles-ci. Sur ces éléments ont été calculés des impôts différés pour tenir compte de la charge fiscale potentielle en prenant en compte des hypothèses raisonnables de réalisation des plus-values en question et de réinvestissement des prix de cession.

h) Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant ou à la date de survenance.

Les provisions pour pensions et obligations similaires ont été évaluées à leur valeur actuarielle.

i) Dettes non subordonnées

Les dettes non subordonnées sont enregistrées à leur valeur nominale ou le cas échéant à la valeur résiduelle.

j) Comptes de régularisation actif / passif

Ces postes comprennent les produits perçus / charges payées avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur.

k) Compromis de vente (biens immobiliers)

Les compromis de vente signés de biens immobiliers ne sont pas comptabilisés. La comptabilisation des ventes de biens immobiliers n'a lieu qu'au moment où l'acte notarié de vente est signé.

l) Actes de donations

La comptabilisation des actes de donations n'a lieu qu'au moment où l'acte notarié de donation est signé.

Si un tel acte contient des conditions suspensives, alors l'acte n'est comptabilisé qu'au moment où ces conditions suspensives sont réalisées.

m) Successions

Lorsque l'Archevêché est bénéficiaire de legs, ces legs ne sont comptabilisés qu'au moment où l'Archevêché entre en possession des biens et la succession est liquidée. Pour les successions où un notaire joue le rôle d'exécuteur testamentaire, cela est le cas lorsque l'Archevêché reçoit le décompte du notaire. Les biens sont enregistrés au bilan à la valeur d'évaluation ayant servi de base au calcul des droits de succession.

Note 5 – Évolution de l'actif immobilisé

	Valeur d'acquisition au 01.01.2015 €	Transfert périphérie €	Acquisitions en 2015 €	Transfert de l'exercice €	Sorties et cessions en 2015(*) €	Valeur d'acquisition au 31.12.2015 €	Corrections de valeur au 01.01.2015 €	Dotations de l'exercice €	Mise en équivalence €	Reprises de l'exercice(*) €	Corrections de valeur au 31.12.2015 €	Valeur nette au 31.12.2015 €
Immobilisations incorporelles												
Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires acquis à titres onéreux	743.936,71	0,00	8.790,00	0,00	0,00	752.726,71	249.843,80	152.921,00	0,00	0,00	402.764,80	349.961,91
Frais de recherche et de développement	35.414,38	0,00	0,00	0,00	0,00	35.414,38	14.165,76	7.082,88	0,00	0,00	21.248,64	14.165,74
Mali de fusion activé (part amortissable)	466.028,48	0,00	0,00	0,00	0,00	466.028,48	279.617,85	46.603,00	0,00	0,00	326.220,85	139.807,63
	1.245.379,57	0,00	8.790,00	0,00	0,00	1.254.169,57	543.627,41	206.606,88	0,00	0,00	750.234,29	503.935,28
Immobilisations corporelles												
Terrains et constructions	188.445.175,62	0,00	2.601.783,20	72.086,94	-707.136,79	190.411.908,97	57.208.429,03	3.040.568,83	0,00	-131.040,69	60.117.957,17	130.293.951,80
Installations techniques et machines	14.993.695,13	0,00	42.300,00	3.200,00	-11.405.016,27	3.634.178,86	13.597.826,13	385.032,00	0,00	-11.405.016,27	2.577.841,86	1.056.337,00
Autres installat., outillage et mobilier	7.544.747,46	0,00	269.324,22	0,00	-2.532.502,34	5.281.569,34	6.920.782,34	280.101,60	0,00	-2.532.502,34	4.668.381,60	613.187,74
Sous-total	210.983.618,21	0,00	2.913.407,42	75.286,94	-14.644.655,40	199.327.657,17	77.727.037,50	3.705.702,43	0,00	-14.068.559,30	67.364.180,63	131.963.476,54
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	181.066,07	0,00	86.148,78	-75.286,94	0,00	191.927,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191.927,91
	211.164.684,28	0,00	2.999.556,20	0,00	-14.644.655,40	199.519.585,08	77.727.037,50	3.705.702,43	0,00	-14.068.559,30	67.364.180,63	132.155.404,45
Immobilisations financières												
Parts dans des entreprises liées	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Parts dans des entreprises avec lesquelles le Groupe a un lien de participation (mise en équivalence)	811.310,13	31.250,00	25.000,00	0,00	0,00	867.560,13	707.843,67	6.249,00	-14.476,88	0,00	699.615,79	167.944,34
Participations	271.556,75	-31.250,00	7.500,00	0,00	-233.945,00	13.861,75	240.304,75	7.500,00	0,00	-233.945,00	13.859,75	2,00
Titres ayant le caractère d'immobilisations	594.239,11	0,00	0,00	0,00	-593.239,11	1.000,00	335.989,11	0,00	0,00	-335.989,11	0,00	1.000,00
Prêts et créances immobilisées	4.696,88	0,00	4.400,00	0,00	0,00	9.096,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9.096,88
	1.681.803,87	0,00	36.900,00	0,00	-827.184,11	891.519,76	1.284.137,53	13.749,00	-14.476,88	-569.934,11	713.475,54	178.044,22
TOTAL	214.091.867,72	0,00	3.045.246,20	0,00	-15.471.839,51	201.665.274,41	79.554.802,44	3.926.058,31	-14.476,88	-14.638.493,41	68.827.890,46	132.837.383,95

(*) Les sorties en 2015 correspondent principalement à des opérations comptables réduisant à un EUR la valeur brute et la correction de valeur du bilan des biens ayant une valeur nette zéro.

Les terrains et constructions ont fait l'objet en juillet 2013 d'une évaluation par un expert indépendant. La valeur de marché globale à cette date a été estimée. Suite à cet exercice de valorisation immobilisation par immobilisation, l'Archevêché a acté des corrections de valeur exceptionnelles au 31 décembre 2012 sur les terrains et constructions d'EUR 19.457.861,83. Un complexe immobilier a été nouvellement

évalué en 2016, cette évaluation a confirmé les valeurs de l'évaluation de 2013.

L'Archevêché est d'avis que la valorisation des terrains et constructions au bilan au 31 décembre 2015 ne donne pas lieu à des corrections de valeur supplémentaires en 2015.

Note 6 – Parts dans les entreprises liées et participations

Comme indiqué à la note 2, les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation :

Parts dans des entreprises liées	Siège	date de clôture	pourcentage détenu	Capitaux propres *	Résultat de l'exercice	Valeur comptable
Mediapart S.A.	Luxembourg	31.12.2015	100 %	-22.865,89	-1.037,43	1,00
						1,00
* y compris résultat de l'exercice.						
Participations	Siège	date de clôture	pourcentage détenu	Capitaux propres *	Résultat de l'exercice	Valeur comptable
Videopress S.A.	Luxembourg	31.12.2015	39,38 %	-52.561,16	-1.184,53	1,00
Print Solutions S.à.r.l.	Luxembourg	31.12.2015	50,00 %	213.294,14	195.237,65	1,00
						2,00
* y compris résultat de l'exercice.						



Note 7 – Participations mises en équivalence

	Capitaux propres au 31.12.2015 * (part du Groupe) en EUR	Résultat de l'exercice 2015 (part du Groupe) en EUR	Valeur Comptable 2015 en EUR
Infomail S.A.	101.364,37	-2.101,09	101.364,37
HR Communication S.A.	53.026,35	30.549,15	53.026,35
Luxmediahouse S.A. **	13.551,62	-11.448,38	13.551,62
Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise S.à r.l.	-27.748,95	-19.148,97	1,00
Régie Immobilière S.à r.l.	-96.325,10	-102.575,10	1,00
			167.944,34

* y compris résultat de l'exercice (part du Groupe)

** clôtures provisoires

La société Saint-Paul Luxembourg S.A. exerce sur les trois sociétés HR Communication S.A., Luxmediahouse S.A. et Régie immobilière S.à r.l. un contrôle conjoint, les résultats de ces sociétés, détenues à 50 % du capital social, sont intégrées suivant la méthode de la mise en équivalence.

Note 8 – Fonds propres

8.1 Fonds propres initiaux

Les fonds propres initiaux s'élevaient au 31 décembre 2015 à la somme d'EUR 25.571.398,75. Ce montant provient de fonds propres historiques et de dons et legs.

8.2 Plus-values immunisées

En vertu de l'article 54-6 LIR, certaines plus-values réalisées sur des ventes d'actifs lors d'exercices antérieurs ont été immunisées. La plus-value sur un immeuble vendu en 2014 a été enregistrée sous la ligne « produits exceptionnels » et puis transférée à la position bilantaire « plus-values immunisées » par une dotation aux plus-values immunisées renseignée sous la ligne « autres charges d'exploitation ».

Note 9 – Fonds dédiés

Ce poste reprend les fonds (actifs immobilisés et liquidités) reçus essentiellement par legs ou donations et dédiés au sens de la note 4.2 f).

Afin d'assurer la transparence sur les fonds reçus de tiers et de respecter la volonté légitime des légataires ou donateurs, l'Archevêché a opté en 2013 pour l'inscription de ces fonds dédiés sous une rubrique séparée du passif du bilan.

Les actifs correspondant à ces fonds dédiés sont composés de biens immobiliers et de fonds reçus destinés à être affectés à certaines activités effectuées par l'Archevêché ou auxquelles celui-ci collabore.

Le poste s'élève au 31 décembre 2015 à EUR 4.293.351,64 et est représenté à concurrence d'EUR 2.552.745,72 par des fonds et du patrimoine immobilier destinés à MISSIO Luxembourg, à concurrence d'EUR 804.055,56 par des fonds dédiés à l'éducation des jeunes, à concurrence d'EUR 258.703,42 par des fonds dédiés aux « archives diocésaines » ainsi que divers autres fonds dédiés.

MISSIO Luxembourg regroupe en particulier trois Œuvres Missionnaires (Œuvre de la Propagation de la Foi, Prêtres

pour le Tiers-Monde, Enfance Missionnaire) qui, comme leurs pendants à l'étranger, sont des Œuvres Pontificales Missionnaires et dépendent ainsi directement de Rome. MISSIO Luxembourg a donc une mission diocésaine et une mission universelle. En raison de cette mission diocésaine et du fait qu'à Luxembourg MISSIO n'a pas de personnalité juridique séparée de celle de l'Archevêché, l'Archevêché a décidé de renseigner le patrimoine lié à MISSIO Luxembourg dans ses comptes sous la rubrique du passif « fonds dédiés ». Les avoirs correspondant à ces fonds dédiés sont repris à l'actif du bilan aux rubriques appropriées. La responsabilité de l'utilisation et de la gestion de ces fonds relève des responsables de MISSIO.

Note 10 – Autres provisions

Ce poste se compose essentiellement, pour un montant d'EUR 3.840.647 de provisions au niveau de la filiale Saint-Paul Luxembourg S.A. Ces autres provisions au niveau de la filiale Saint-Paul Luxembourg S.A. sont constituées à hauteur de EUR 2.925.587 par des provisions pour charges de personnel (hors provisions pour congés non pris). Au niveau de l'Archevêché ce poste comprend une dette provisionnée pour un montant d'EUR 700.000 correspondant aux obligations spéciales mentionnées dans la note 4.2.b).

Note 11 – Dettes non subordonnées

11.1 Impôts différés

Les impôts différés résultent essentiellement de l'évaluation, au moment des différentes réorganisations des sociétés de l'Archevêché, des terrains et constructions auxquels une partie des écarts de consolidation et du mali de fusion ont été affectés (voir note 3.1).

Sur ces éléments ont été calculés des impôts différés pour tenir compte de la charge fiscale potentielle en prenant en compte des hypothèses raisonnables de réalisation des plus-values en question et de réinvestissement des prix de cession.

11.2 Autres dettes

Les autres dettes reprennent à concurrence d'EUR 3.885.259,47 des prêts reçus de la part d'un organisme poursuivant des activités diverses dans l'esprit de l'Archevêché (2014 : 3.885.259,47).

Note 12 – Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation sont principalement composés des abonnements payés d'avance (« Luxemburger Wort » et « Télécran »).

Note 13 – Montant net du chiffre d'affaires

La ventilation du montant net du chiffre d'affaires de l'exercice se présente comme suit :

	2015 en EUR	2014 en EUR
Organes de presse et Édition	46.078.219,41	47.498.905,65
Travaux d'imprimerie	4.658.067,35	6.516.300,77
Librairies	4.993.449,50	5.277.754,33
Revenus immobiliers	4.765.502,67	4.657.290,08
Autres activités	6.308.139,01	6.353.147,23
	66.803.378,34	70.303.398,06

Note 14 – Personnel employé par le groupe Archevêché pour ses activités pastorales et économiques

L'effectif moyen, hors ministres du culte (243 au 31 décembre 2015) et chargés de cours et enseignants de religion dans l'enseignement fondamental (222 au 31 décembre 2015), employé au cours de l'exercice, ventilé par catégories s'élève à :

	2015	2014
À plein temps	364	389
À temps partiel	86	95
Total	450	484

Note 15 – Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles représentent en majeure partie une participation financière de la part de Lafayette S.A. à des travaux de remise en état faits par un nouveau locataire ainsi que des charges diverses en rapport avec la liquidation de deux filiales de Saint-Paul Luxembourg S.A.

En 2014, les charges exceptionnelles d'EUR 941.800,82 proviennent principalement (à concurrence d'EUR 770.571,81) de Saint-Paul Luxembourg S.A. La plus grande composante dans les charges exceptionnelles de cette société concerne des dotations additionnelles à la provision pour préretraite-ajustement.

Note 16 – Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels comprennent notamment les plus-values réalisées lors de la cession de certains biens immobiliers et les produits de cession provenant de la vente de plusieurs machines du secteur de l'imprimerie.

Note 17 – Reprise sur impôts différés

Chaque année les impôts différés sont ajustés suite à l'amortissement de la réévaluation affectée aux bâtiments, respectivement la vente d'un terrain comme en 2014.

Note 18 – Rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des différents organes diocésains, aux membres des Conseils d'administration et engagements en matière de pension à l'égard des anciens membres de ces organes

L'Archevêché n'a pas accordé de rémunération aux membres des différents organes diocésains au titre de leur fonction ni pris d'engagement en matière de pension, de retraite à l'égard des anciens membres de ces organes. Les rémunérations allouées aux membres des Conseils d'administration des autres sociétés de l'Archevêché au titre de leurs fonctions s'élèvent à EUR 37.812,50 (2014 : EUR 39.531,25).

Note 19 – Avances et crédits accordés aux membres des différents organes diocésains, aux membres des autres organes d'administration et de surveillance

L'Archevêché n'a pas accordé des avances ou crédits aux membres des différents organes diocésains et aux membres des Conseils d'administration ni pris d'engagements pour leur compte au titre de garantie.

Note 20 – Engagements hors bilan

L'Archevêché s'est porté garant des engagements de Lafayette S.A.

De son côté, la société Lafayette S.A. s'est portée caution solidaire et indivisible de la société Saint-Paul Luxembourg S.A. envers deux établissements de crédit pour des lignes de crédits de respectivement EUR 10.000.000 et EUR 2.000.000. La ligne de crédit d'EUR 10.000.000 peut également être tirée par la société Lafayette S.A. elle-même.

Les engagements hors bilan du groupe Archevêché concernent des contrats de location et de leasing. Leur montant est peu significatif.

En 2014, l'État du Grand-Duché de Luxembourg a signé un compromis de vente avec Lafayette S.A. pour l'acquisition d'une partie de terrain à Gasperich pour cause d'utilité publique dans l'intérêt du redressement du Ban de Gasperich.

Note 21 – Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la clôture au 31 décembre 2015 qui pourraient apporter des corrections significatives aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2015.

Note 22 – Organes de l'Archevêché responsables de la gestion et de l'établissement des finances

L'administration financière de l'Archevêché est faite par l'Économiste général sous la direction et la responsabilité de l'Archevêque, respectivement du Vicaire Général pour les matières de sa compétence, et selon les directives définies par le Conseil pour les affaires économiques.

Le statut et les fonctions du Conseil pour les affaires économiques ainsi que le statut de l'Économiste général sont régis par les



dispositions canoniques afférentes reprises dans les Canons 492 à 494 du Code de droit canonique qui précisent notamment :

Canon 492 :

1. Dans chaque diocèse sera constitué le Conseil pour les affaires économiques que préside l'Évêque diocésain lui-même ou son délégué ; il sera composé d'au moins trois fidèles nommés par l'Évêque, vraiment compétents dans les affaires économiques comme en droit civil, et remarquables par leur probité.
2. Les membres du Conseil pour les affaires économiques seront nommés pour cinq ans, mais ce temps écoulé, ils peuvent être reconduits pour d'autres périodes de 5 ans.
3. Sont exclues du Conseil pour les affaires économiques les personnes apparentées à l'Évêque jusqu'au quatrième degré de consanguinité ou d'affinité.

Canon 493 :

Outre les fonctions qui lui sont confiées au livre V sur les biens temporels de l'Église, il revient au Conseil pour les affaires économiques de préparer chaque année, selon les indications de l'Évêque diocésain, le budget des recettes et des dépenses à prévoir pour le gouvernement du diocèse tout entier pour l'année à venir, ainsi que d'approuver les comptes des recettes et des dépenses pour l'année écoulée.

Canon 494 :

1. Dans chaque diocèse, l'Évêque, après avoir entendu le collège des consultants et le Conseil pour les affaires économiques, nommera un Économe vraiment compétent dans le domaine économique et remarquable par sa probité.
2. L'Économe général sera nommé pour cinq ans, mais ce temps écoulé, il peut l'être de nouveau pour d'autres périodes de cinq ans ; durant sa charge, il ne sera pas révoqué sauf pour une cause grave estimée telle par l'Évêque après qu'il a entendu le collège des consultants et le Conseil pour les affaires économiques.
3. Selon les directives définies par le Conseil pour les affaires économiques, il revient à l'Économe général d'administrer les biens du diocèse sous l'autorité de l'Évêque et de faire, à partir du fonds constitué dans le diocèse, les dépenses que l'Évêque et les autres personnes légitimement désignées par lui auront ordonnées.
4. À la fin de l'année, l'Économe général doit rendre compte des recettes et des dépenses au Conseil pour les affaires économiques.

Le Conseil pour les affaires économiques, outre son rôle défini au canon 493 d'approbation des comptes et présentation d'un budget des recettes et dépenses, a également un rôle de conseil et de consentement quant aux actes d'administration plus importants du diocèse (canon 1277).

La Fondation Sainte Irmine –
Comptes annuels 2015 et
notes aux comptes révisés

1. Rapport d'audit

Au Conseil d'administration de la Fondation Sainte Irmine

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation Sainte Irmine, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Fondation Sainte Irmine au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 11 mars 2016

François Mousel



PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 – TVA LU25482518

2. Fondation Sainte Irmine – Comptes 2015

Fondation Sainte Irmine
Bilan au 31 décembre 2015 exprimé en EUR

	2015	2014		2015	2014
ACTIF			PASSIF		
Actif circulant	522.463,29	349.893,33	Fonds propres	349.396,42	332.620,41
<i>Avoirs en banque, avoirs en comptes chèques postaux</i>	522.463,29	349.839,33	<i>Dotation initiale en fonds propres</i>	250.000,00	250.000,00
			<i>Résultat reporté</i>	57.620,41	47.135,37
			<i>Excédent de l'exercice</i>	41.776,01	35.485,04
			Fonds disponibles pour projets futurs	170.713,00	17.024,56
			Dettes	2.353,87	194,36
TOTAL DU BILAN (ACTIF)	522.463,29	349.893,33	TOTAL DU BILAN (PASSIF)	522.463,29	349.893,33

Fondation Sainte Irmine
Compte de profits et pertes pour l'exercice 2015 exprimé en EUR

	2015	2014		2015	2014
CHARGES			PRODUITS		
Charges brutes	166.402,55	202.386,70	Produits bruts	339.877,01	250.452,95
<i>Projets réalisés</i>	157.043,19	192.655,00	<i>Dons et legs libres</i>	50.445,38	51.794,47
<i>Autres charges externes</i>	9.359,36	9.731,70	<i>Dons et legs dédiés</i>	285.981,63	196.602,18
Autres charges d'exploitation			<i>Reprise fonds dédiés années antérieures</i>	3.450,00	2.056,30
<i>Dotation nette aux fonds disponibles pour projets futurs</i>	132.388,44	13.249,56	Autres intérêts et produits assimilés	689,99	668,35
<i>Excédent de l'exercice</i>	41.776,01	35.485,04			
TOTAL DES CHARGES	340.567,00	251.121,30	TOTAL DES PRODUITS	340.567,00	251.121,30

3. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2015

Note 1 – Généralités

La Fondation Sainte Irmine (la Fondation) a été constituée sous forme d'un établissement d'utilité publique pour une durée indéterminée en date du 9 novembre 2012.

Elle a été reconnue d'utilité publique et désignée organisme pouvant recevoir des dons fiscalement déductibles dans le chef des donateurs.

Le siège social de la Fondation est établi 4, rue Génistre à L-1623 Luxembourg.

La Fondation a pour objet de promouvoir le développement pastoral de l'Église catholique à Luxembourg, notamment par la subvention de projets, l'aide et l'assistance morale ou matérielle d'établissements, associations et œuvres et personnes poursuivant un objet similaire au sien.

La Fondation pourra collaborer au plan national et international avec d'autres organismes poursuivant un but similaire.

Dans ce contexte elle peut effectuer toutes les opérations généralement quelconques susceptibles de contribuer à réaliser ou à faciliter l'accomplissement de son objet.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Note 2 – Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la Fondation ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg.

La Fondation est régie par la loi du 21 avril 1928 sur les Associations et Fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Les principales règles comptables utilisées par la Fondation sont les suivantes :

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation.

Les dons et legs constitutifs d'un patrimoine immobilier sont comptabilisés, sur décision du Conseil d'administration, à leur valeur estimée de réalisation à la date de l'arrêté ministériel pris par le ministre de la justice.

La comptabilisation se fait de la manière suivante :

- soit en fonds propres en cas de dons et legs libres,
- soit en fonds disponibles pour projets futurs si les dons et legs sont dédiés à un projet spécifique.

Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

- Immeubles : 1,5 % - 2 %
- Mobilier et matériel de bureau : 25 %

2.2 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

2.3 Fonds propres

Les fonds propres sont composés de fonds associatifs et d'autres réserves.

Les fonds propres peuvent être mouvementés par :

- l'affectation du résultat de l'exercice,
- la dotation suite à des dons et legs libres,
- des prélèvements pour couvrir le déficit de l'exercice,
- ou des prélèvements divers sur décision du Conseil d'administration.

2.4 Provisions pour risques et charges

Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges sont examinées à la fin de chaque période par le Conseil d'administration qui statue avec prudence, sincérité et bonne foi.

2.5 Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

2.6 Produits bruts – Revenus

Les revenus de la Fondation (produits bruts) sont constitués de fonds reçus sous forme de dons et legs (libres ou dédiés) en vue de réaliser des projets en relation avec l'objet social de la Fondation.

Les « Dons et legs libres » constituent des recettes qui sont :

- soit affectées directement pendant l'année, sur décision du Conseil d'administration, aux fonds propres. Si le Conseil d'administration décide ensuite de financer, sur un ou plusieurs exercices, un projet avec ces fonds propres, une reprise des fonds propres est faite à concurrence du montant du projet à financer et est reclassée sous le poste « fonds disponibles pour projets futurs »,
- soit inclus dans le résultat de l'exercice porté en résultats reportés.

Les dons et legs dédiés à un projet précis par le donateur ne sont pas à la libre disposition de la Fondation. Ils s'ajoutent aux produits bruts « Dons et legs dédiés » de la Fondation. Ces sommes sont ensuite, via l'enregistrement de la dotation en autres charges d'exploitation et au poste « Fonds disponibles pour projets futurs » du passif, reconnues comme projet spécifique à réaliser.



Note 3 – Fonds propres

Le montant des fonds propres tels que repris au bilan de la Fondation au 31 décembre 2015 est composé de la dotation initiale de EUR 250 000,00 faite par l'Archevêché lors de la constitution de la Fondation, du résultat reporté de EUR 57.620,41 et de l'excédent de l'exercice de EUR 41.776,01.

Dénomination caractéristiques	1.1.2015	Collecte de fonds 2015	Reprise de fonds dédiés	Affectation de résultat + remb.	Transferts de l'exercice	Projets réalisés 2015	Dotation fonds dédiés	31.12.2015
Fonds (dons et legs) libres		93.465,98 €			- 43.020,60 €			(*1)
Fonds (dons et legs) dédiés		242.961,03 €	3.450,00 €		43.020,60 €	- 157.043,19 €	- 132.388,44 €	
Fonds disponibles pour projets futurs	17.024,56 €		- 3.450,00 €	24.750,00 €			132.388,44 €	170.713,00 €
		336.427,01 €				- 157.043,19 €		

Au cours de l'exercice sous revue, les projets suivants ont été financés par des dons dédiés et des transferts de dons libres de l'exercice : Centre spirituel du Cents, Missio Prêtres pour le Tiers-Monde, Pèlerinages de jeunes à Assise, Missio Foi Cameroun, Missio Foi Birmanie, Missio Enfance Bénin, Missio Enfance Côte d'Ivoire, Projet Pastoral Thaïlande, Projet Conférence de l'Archevêque, Center for Child Protection, Soutien pastorale territoriale. Les dons dédiés reçus en 2015 sur les projets et non encore dépensés sont repris au passif sous le poste « Fonds disponibles pour projets futurs ».

(*1) Durant l'exercice, le Conseil a affecté un montant de fonds libres de EUR 43.020,60 sur les projets Fonds d'avenir de l'Archidiocèse de Luxembourg et Pèlerinages de jeunes à Assise. Au 31 décembre 2015, les fonds libres restants sont compris à concurrence de EUR 41.776,01 dans l'excédent de l'exercice qui sera affecté au résultat reporté. Le solde de EUR 8.669,37 de « Dons et legs libres » a servi à couvrir des frais généraux de l'exercice.

Note 4 – Fonds disponibles pour projets futurs

Les mouvements sur le poste « Fonds disponibles pour projets futurs » au cours de l'exercice sont les suivants :

Note 5 – Personnel

Au cours de l'année 2015, la Fondation n'a pas occupé de personnel. Le travail de la Fondation a été réalisé par le secrétaire du Conseil d'administration avec l'appui direct des membres du Conseil d'administration en collaboration avec l'administration de l'Archevêché et ce, de manière à minimiser les dépenses administratives.

Note 6 – Engagements hors bilan

La Fondation n'avait pas d'engagements hors bilan à la clôture de l'exercice.

Note 7 – Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la clôture au 31 décembre 2015 qui pourraient apporter des corrections significatives aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2015.

Le Centre Jean XXIII – Grand Séminaire –
Comptes annuels 2015 et notes
aux comptes révisés

1. Rapport d'audit

Au Bureau de l'Administration des Biens du Grand Séminaire de Luxembourg

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Grand Séminaire de Luxembourg comprenant le bilan au 31 décembre 2015, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Bureau de l'Administration des Biens pour les comptes annuels

Le Bureau de l'Administration des Biens est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau de l'Administration des Biens, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Grand Séminaire de Luxembourg au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 1^{er} juin 2016

François Mousel



PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 – TVA LU25482518



2. Centre Jean XXIII – Grand Séminaire – Comptes 2015

Centre Jean XXIII – Grand Séminaire
Bilan au 31 décembre 2015 exprimé en EUR

	Note(s)	2015	2014
ACTIF			
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles			
Terrains et constructions	2, 3, 4.2	2.069.299,05	2.348.328,66
Autres installations, outillage et mobilier		33.489,47	23.418,97
		2.102.788,52	2.371.747,63
Actif circulant			
Créances			
Créances résultant de ventes et prestations de services - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		7.440,70	14.938,05
Autres créances - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2, 3	4.605.980,36	3.944.396,44
		4.613.421,06	3.959.334,49
Valeurs mobilières			
Autres valeurs mobilières	2, 3	16.063,40	1.901.196,80
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	2	2.167.726,24	410.063,40
		6.797.210,70	6.270.594,69
Comptes de régularisation		4.946,50	6.767,14
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		8.904.945,72	8.649.109,46

Les notes figurant en annexes font partie intégrante des comptes annuels.

Centre Jean XXIII – Grand Séminaire
Bilan au 31 décembre 2015 exprimé en EUR

	Note(s)	2015	2014
PASSIF			
Fonds propres			
Fonds propres au 1/1	4.1	4.500.108,94	4.600.297,58
Résultat de l'exercice		182.526,39	-100.188,64
		4.682.635,33	4.500.108,94
Fonds dédiés et fonds grevés			
	4.2	3.241.071,52	2.942.174,53
Provisions			
		1.145,00	500,00
Dettes non subordonnées			
	5		
Dettes envers des établissements de crédit			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		0,00	119,75
Dettes sur achats et prestations de services			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		42.960,51	51.846,33
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale			
- dettes fiscales		3.520,75	1.915,10
- dettes au titre de la sécurité sociale		2.718,93	1.906,97
Autres dettes			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		41.548,46	256.688,77
- dont la durée résiduelle est supérieure à un an		875.000,00	875.000,00
		965.748,65	1.187.476,92
Comptes de régularisation			
		14.345,22	18.849,07
TOTAL DU BILAN (PASSIF)		8.904.945,72	8.649.109,46

Les notes figurant en annexes font partie intégrante des comptes annuels.



Centre Jean XXIII – Grand Séminaire
Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2015 exprimé en EUR

	Note(s)	2015	2014
CHARGES			
Consommation de marchandises et de matières premières et consommables		103.493,28	108.554,76
Autres charges externes		319.765,94	337.108,11
Frais de personnel			
Salaires et traitements		362.189,30	803.209,16
Charges sociales couvrant les salaires et traitements		45.309,14	68.797,46
Avantages divers		6.771,30	500,00
		414.269,74	872.506,62
Corrections de valeur			
- sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		23.228,89	15.741,50
- sur éléments de l'actif circulant		1.250,00	0,00
		24.478,89	15.741,50
Autres charges d'exploitation		3.708,09	32.289,14
Corrections de valeur sur immobilisations financières et ajustement de juste valeur sur immobilisations financières		103,00	0,00
Intérêts et autres charges financières		8,89	15,67
Excédent de l'exercice		182.526,39	0,00
TOTAL DES CHARGES		1.048.354,22	1.366.215,80

Les notes figurant en annexes font partie intégrante des comptes annuels.

Centre Jean XXIII – Grand Séminaire
Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2015 exprimé en EUR

	Note(s)	2015	2014
PRODUITS			
Montant net du chiffre d'affaires		258.478,50	196.593,83
Autres produits d'exploitation	6	735.658,80	991.420,26
Autres intérêts et autres produits financiers		53.876,42	61.482,40
Produits exceptionnels	7	340,50	16.530,67
Déficit de l'exercice		0,00	100.188,64
TOTAL DES PRODUITS		1.048.354,22	1.366.215,80

Les notes figurant en annexes font partie intégrante des comptes annuels.



3. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2015

Note 1 – Généralités

Le Grand Séminaire de Luxembourg dénommé ci-après le « Séminaire » a été érigé par arrêté royal grand-ducal du 23 septembre 1842. Il dispose de la personnalité juridique. Il a son siège social à Luxembourg 52, rue Jules Wilhelm.

Institution ancrée profondément dans l'histoire de l'Église et du pays, le Séminaire s'est adapté aux exigences nouvelles à la suite du concile Vatican II (1962-1965) et du 4^e synode diocésain, de l'évolution de la société ainsi que de la place et du rôle de l'Église dans cette même société.

Une diversification des offres de formation en a été une suite logique tandis que perdure sa vocation première, à savoir la formation initiale et continue des prêtres diocésains.

Le Séminaire s'occupe en général de toutes les activités de formation généralement exercées par un centre de formation et de recherche.

Depuis son installation au Weimershof, le Séminaire fonctionne sous la dénomination « Centre Jean XXIII », d'après le pape réformateur qui a initié le concile. Cette appellation est devenue commune pour désigner le centre de formation, recherche, dialogue et documentation suivant le décret archiépiscopal du 15 octobre 2013. Avec le décret du vicaire épiscopal pour la formation et la recherche en date du 15 septembre 2015, le Séminaire a réorganisé l'ensemble de ses activités de formation et recherche sous l'enseigne de la Luxembourg School of Religion & Society.

La bibliothèque du Grand Séminaire, outre les ouvrages philosophiques et théologiques, dispose d'un fonds ancien ainsi que d'une riche collection de livres se rapportant à l'histoire et aux lettres luxembourgeoises (« Luxemburgensia ») ; elle constitue une des bibliothèques les plus importantes du pays. Elle est ouverte à tous ; ses fonds sont repris dans le catalogue du réseau *bibnet.lu*.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Note 2 – Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les principales règles comptables utilisées par le Séminaire de Luxembourg sont les suivantes :

2.1 Conversion des postes en devises

Le Séminaire tient sa comptabilité en euros (EUR) ; le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Les opérations courantes en devises autres qu'en EUR sont converties et comptabilisées aux cours en vigueur le jour de la transaction. Les actifs et passifs en devises sont convertis en EUR aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les gains et les pertes de change réalisés et les pertes de change non-réalisées sont portés au compte de profits et pertes.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont été portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, respectivement à leur valeur d'évaluation estimée au moment de l'acceptation du legs ou du don (si le bien a été acquis de cette manière) et/ou à leur valeur d'évaluation lors de l'établissement des premiers états financiers.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation à partir de l'exercice 2013.

Les biens immobiliers ont fait l'objet, pour l'établissement des comptes annuels 2013, d'une évaluation par un expert assermenté indépendant. Au 31 décembre 2013, et ce à titre exceptionnel au vu du changement des principes comptables au cours de l'exercice 2013, les moins-values latentes ont été dûment reconnues soit en déduction des fonds propres directement au vu de la constitution historique des fonds propres, soit par répercussion directe sur le poste du passif « fonds dédiés - fonds grevés » s'il s'agissait de moins-values sur des immeubles étant la contrepartie de fonds dédiés ou de fonds grevés.

Les taux utilisés pour les corrections de valeur sont les suivants :

Constructions :	2 % (Actifs grevés voir note 3)
Autres installations, outillage et mobilier :	20 % et 25 %

2.3 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.4 Compromis de vente

Les compromis de vente signés de biens immobiliers ne sont pas comptabilisés. La comptabilisation des ventes de biens immobiliers n'a lieu qu'au moment où l'acte notarié est signé.

2.5 Actes de donations

La comptabilisation des actes de donations n'a lieu qu'au moment où l'acte notarié de donation est signé.

Si un tel acte contient des conditions suspensives, alors l'acte n'est comptabilisé qu'au moment où ces conditions suspensives sont réalisées.

2.6 Successions

Lorsque le Séminaire est bénéficiaire de legs, ces legs ne sont comptabilisés qu'au moment où le Séminaire entre en possession des biens et la succession est liquidée. Pour les successions où un notaire joue le rôle d'exécuteur testamentaire, cela est le cas lorsque le Séminaire reçoit le décompte du notaire. Les biens sont enregistrés au bilan à la valeur d'évaluation ayant servi de base au calcul des droits de succession.

Note 3 – Actifs grevés

Les fonds grevés s'élèvent au 31 décembre 2015 à EUR 3.102.691,76 (voir note 4.2) et sont représentés à l'actif du bilan par des terrains et constructions à concurrence d'EUR 629.345,29, des créances à concurrence d'EUR 1.572.346,47 et d'un dépôt à terme à concurrence d'EUR 901.000.

Les constructions représentant des actifs grevés ne sont pas amorties.

Note 4 – Fonds propres et fonds dédiés ou grevés

4.1 Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent au 31 décembre 2015 à EUR 4.682.635,33 (au 31 décembre 2014 : EUR 4.500.108,94). Ces fonds propres proviennent de fonds propres historiques (essentiellement dons et legs valorisés à la valeur estimée de réalisation au moment du legs ou don) et des résultats reportés.

4.2 Fonds dédiés et fonds grevés

Le poste « Fonds dédiés et fonds grevés » reprend les fonds reçus par legs ou dons et grevés ou dédiés à concurrence de :

- EUR 3.102.691,76 : fonds grevés pour les bourses et fondations du Grand Séminaire
- EUR 57.392,39 : fonds dédiés à la gestion de la Bibliothèque du Grand Séminaire
- EUR 55.987,37 : fonds dédiés à la gestion de l'Institut de Pédagogie Religieuse
- EUR 25.000,00 : fonds dédiés au programme de master « éthique de la paix »

Les fonds dits grevés représentent des sommes ou biens reçus par legs ou donations avec obligation d'affecter les revenus de ces fonds ou biens à la finalité pour laquelle ils ont été légués ou donnés ; le capital quant à lui ne pouvant pas être utilisé.

Les fonds dits dédiés représentent des fonds ou biens d'origines diverses reçus par legs ou donations et dédiés à une activité, une œuvre ou un autre but bien précis. Le capital et les revenus peuvent être utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été légués ou donnés.

Les fonds dédiés, respectivement le revenu des fonds grevés ont été utilisés en respectant leurs finalités respectives.

Au cours de l'exercice 2015, le Grand Séminaire a vendu 2 parcelles de terrain à l'État luxembourgeois, comme ces ter-

rains représentent des fonds grevés issus d'une succession, la vente a été comptabilisée à l'actif à la valeur nette comptable et la plus-value a été enregistrée directement au passif sous le poste fonds grevés correspondant.

Note 5 – Dettes non subordonnées

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement. Les autres dettes dont la durée résiduelle est supérieure à un an d'un montant d'EUR 875.000 représentent une dette envers MISSIO.

Note 6 – Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2015 s'élèvent à EUR 735.658,80 (en 2014 : EUR 991.420,26) et sont principalement représentés (à concurrence d'EUR 650.000) par des contributions versées (soit directement, soit via la prise en charge de frais) par l'Archevêché au Grand Séminaire (Centre Jean XXIII) pour mener à bien toutes les activités liées au centre de formation, de recherche, de dialogue et documentation.

Note 7 – Produits exceptionnels

Pour l'exercice 2015 les produits exceptionnels d'EUR 340,50 représentent des dons reçus par le Grand Séminaire.

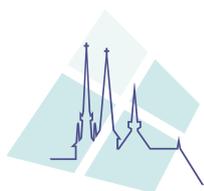
Note 8 – Engagements hors bilan

Le Grand Séminaire n'avait pas d'engagement hors bilan à la clôture de l'exercice 2015.

Note 9 – Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2015 qui pourraient apporter des corrections significatives aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2015.

La « Convention entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et l'Église catholique du Luxembourg concernant l'organisation du cours commun "éducation aux valeurs" », signée le 26 janvier 2015, prévoit à l'article 3 en ce qui concerne le Centre Jean XXIII – Grand Séminaire : « Il sera conclu une convention entre le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et le Grand Séminaire de Luxembourg – Centre Jean XXIII concernant le financement garantissant le bon fonctionnement de certaines de ses missions de formation et de recherche. Vu l'ouverture à la participation des autres cultes conventionnés aux activités susmentionnées, la participation financière de l'État s'élève à EUR 600.000 (n.i. 775,17). »



**ÉGLISE CATHOLIQUE
À LUXEMBOURG**

Archevêché de Luxembourg
4, rue Génistre
Boîte postale 419, L-2014 Luxembourg
Tél. : +352 46 20 23
archeveche@cathol.lu
www.cathol.lu